

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Dunière sur Eyrieux (07360)

Prescription : 27 novembre 2014

Arrêt : 9 novembre 2021

Approbation :

1. Rapport de Présentation

BEAUR

Siège Social
10 rue Condorcet
26100 Romans-sur-Isère
04 75 72 42 00

Bureau Secondaire
12 rue Victor-Camille Artige
07200 Aubenas
04 75 89 26 08

octobre 21
5.14.140

TABLE DES MATIERES

1ERE PARTIE - DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	6
INTRODUCTION	7
CONTEXTE INTERCOMMUNAL.....	9
CHAPITRE PREMIER EXPOSE DU DIAGNOSTIC	11
I DEMOGRAPHIE	12
I.1 POPULATION	12
I.1.1 Evolution	12
I.1.2 Age de la population	14
I.1.3 Les Ménages	16
I.2 POPULATION ACTIVE	16
I.2.1 Evolution de la population active	16
I.2.2 Migrations journalières.....	17
II ACTIVITES ECONOMIQUES	18
II.1 L'AGRICULTURE.....	18
II.1.1 Les exploitations	20
II.1.2 Les moyens de production.....	21
II.1.1 Le contexte agricole.....	21
II.2 ACTIVITES NON AGRICOLES.....	22
II.2.1 Commerces et Services.....	22
II.2.2 Artisanat Industrie	22
II.2.3 Activités touristiques	22
II.2.4 Activités Forestières	22
II.2.5 Carrières	22
III HABITAT ET URBANISATION.....	24
III.1 HISTORIQUE DU DEVELOPPEMENT URBAIN	24
III.2 EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE DE 2002 à 2011	27
III.2.1 Occupation des sols en 2011	27
III.2.1 Evolution de l'urbanisation de 2002 à 2011.....	28
III.2.1 Historique de l'occupation du sol des espaces urbanisés en 2011	31
III.2.1 Evolution des espaces agricoles de 2002 à 2011	32
III.3 BILAN DE L'URBANISATION	33
III.3.1 Bilan des espaces urbanisés pour l'habitat:	33
III.3.2 Consommation d'espaces naturels et agricoles	33
III.3.3 Le Foncier disponible en zone constructible	33
III.3.4 Les capacités de densification et de mutation.....	35
III.4 CARACTERISTIQUES DU PARC IMMOBILIER.....	35
III.4.1 Evolution des logements.....	35
III.4.2 Typologie des logements	36
III.4.3 Logement Social	36
III.4.4 Logements spécifiques	37
III.4.5 Rythme de la construction	37
III.5 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)	37
IV SERVICES ET EQUIPEMENTS.....	38

IV.1 SERVICES PUBLICS ET COLLECTIFS	38
IV.2 EQUIPEMENTS COLLECTIFS	38
IV.3 ESPACES PUBLICS	38
IV.4 VIE ASSOCIATIVE	38
IV.5 TOURISME	39
IV.6 GESTION DES DECHETS	39
IV.7 LES RESEAUX	40
IV.7.1 Adduction d'eau potable	40
IV.7.2 Assainissement	42
IV.8 RESEAU DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	42
IV.9 RESEAU NUMERIQUE	42
V TRANSPORT ET DEPLACEMENTS	43

CHAPITRE DEUXIEME ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 46

I MILIEU PHYSIQUE	47
I.1 CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE	47
I.1.1 Climat	47
I.1.2 Géologie	47
I.1.3 Hydrologie	48
I.2 PAYSAGE ET PATRIMOINE	49
I.2.1 Les unités paysagères	49
I.2.2 Patrimoine culturel et archéologique	50
I.3 RISQUES NATURELS	50
I.3.1 Inondation	50
I.3.2 Risques mouvements de terrains	50
I.3.3 Sismicité	51
I.3.4 Retrait – gonflement des argiles	51
I.3.5 Risque incendie de forêt	52
I.4 RISQUES TECHNOLOGIQUES	52
II MILIEU NATUREL (REDIGE PAR ECOTER)	53
II.1 DEFINITION DES ENJEUX ECOLOGIQUES DU TERRITOIRE	55
II.1.1 Ce qui est pris en compte	55
II.1.2 Synthèse de la connaissance	56
II.1.3 Visite de territoire	56
II.1.4 État initial de l'environnement pour le volet écologique et définition des enjeux	57
II.2 OCCUPATION DU SOL ET BIODIVERSITE	57
II.2.1 Contexte biogéographique général	57
II.2.2 Zonation écologique du territoire communal	58
II.3 LES MILIEUX NATURELS ET SEMI-NATURELS	61
II.3.1 Description	61
II.3.2 Intérêts pour la faune et la flore	62
II.4 LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES ZONES HUMIDES	65
II.4.1 Description	65
II.4.2 Intérêts pour la faune et la flore	67
II.5 LES MILIEUX AGRICOLES	67
II.5.1 Description	67
II.5.2 Intérêts pour la faune et la flore	69
II.6 LES MILIEUX URBANISES	71
II.6.1 Description	71
II.6.2 Intérêts pour la faune et la flore	72
II.6.3 Nature ordinaire du territoire communal	73
II.7 ESPACES REMARQUABLES DU TERRITOIRE COMMUNAL	75

II.7.1	Les périmètres de protection du patrimoine naturels	75
II.7.2	Les périmètres d'inventaires	79
II.7.3	Les zones humides officielles	81
II.8	ESPECES REMARQUABLES DU TERRITOIRE COMMUNAL	83
II.8.1	Liste des espèces floristiques remarquables	83
II.8.2	Liste des espèces faunistiques remarquables	84
II.9	LES CONTINUITES ECOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL ET SES ENVIRONS	91
II.9.1	Préambule	91
II.9.2	la trame verte et bleue du territoire communal	91
II.10	PRISE EN COMPTE DU SRCE DE LA REGION RHONE-ALPES	92
II.11	PRISE EN COMPTE DU SCOT CENTRE ARDECHE	96
II.12	ANALYSE A L'ECHELLE COMMUNALE	96
II.12.1	Les principaux corridors	96
II.12.2	Les obstacles aux déplacements de la faune	96
II.13	RISQUES A EVITER ET RECOMMANDATIONS GENERALES PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX	99
II.14	LES MILIEUX NATURELS ET SEMI-NATURELS	99
II.15	LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES ZONES HUMIDES	100
II.16	LES MILIEUX AGRICOLES	101
II.17	LES MILIEUX URBANISES	101
II.18	SYNTHESE GENERALE	102
II.19	BIBLIOGRAPHIE	103

CHAPITRE TROISIEME SYNTHESE DIAGNOSTIC ET ENJEUX COMMUNAUX..... 106

I	HABITAT ET DEVELOPPEMENT URBAIN	107
II	ACTIVITES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	108
III	EQUIPEMENTS PUBLICS - FONCTIONNEMENT URBAIN - DEPLACEMENTS	109
IV	IDENTITE COMMUNALE : PAYSAGE - PATRIMOINE - CADRE DE VIE	110
V	BIODIVERSITE - MILIEUX NATURELS - CONTINUITES ECOLOGIQUES - RESSOURCES NATURELLES	111

2EME PARTIE - JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS DANS LE P.L.U.

		113
I.	MOTIVATION DES ORIENTATIONS DU PADD	115
I.1	EN MATIERE D'AMENAGEMENT, D'EQUIPEMENT, D'URBANISME ET D'HABITAT	115
I.2	EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE COMMERCES ET DE LOISIRS	115
I.3	EN MATIERE DE D'EQUIPEMENTS, DE LOISIRS, DE DEPLACEMENTS, DE COMMUNICATIONS NUMERIQUES, DE RESEAUX D'ENERGIE	116
I.4	LES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DU PADD EN FAVEUR DU PAYSAGE ET DE L'ENVIRONNEMENT	116
II.	EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET LE REGLEMENT ET COHERENCE AVEC LE PADD	117
II.1	ZONES URBAINES GENERALISTES	117
II.1.1	Zone UA	117
II.1.2	Zone UB	117
II.2	ZONE URBAINE SPECIALISEE	118
II.3	ZONE A URBANISER	118
II.3.1	Zone AUa	118
II.3.2	Zone AUf	118
II.3.3	Zone AUe	118
II.4	ZONE AGRICOLE	119
II.5	ZONE NATURELLE	119
II.6	AUTRES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES	119
II.7	TABLEAU RECAPITULATIF DES SURFACES ET DES CAPACITES DE CONSTRUCTION	120
II.8	INDICATEURS POUR L'EVALUATION DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PLU	122

3ÈME PARTIE - EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	123
I ARTICULATION DU PLU AVEC LES AUTRES DOCUMENTS	124
I.1 SDAGE RHÔNE-MEDITERRANEE	124
I.2 SRCE RHÔNE-ALPES / SRADETT	124
II RAPPEL ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET LES ENJEUX ECOLOGIQUES : REDIGE PAR ECOTER	125
II.1 RAPPEL DE LA METHODE	125
II.1.1 Ce qui est pris en compte	125
II.1.2 Recueil de données	126
II.1.3 Visite de territoire à visée généraliste	126
II.2 RAPPEL DES ENJEUX ET SPECIFICITES DU TERRITOIRE	126
II.2.1 Occupation du sol	126
II.2.2 Fonctionnalités écologiques	130
II.2.3 Synthèse sous forme d'enjeux	133
II.3 CONCLUSION QUANT A LA SUFFISANCE DE L'ETAT INITIAL POUR LE VOLET MILIEUX NATURELS	133
III JUSTIFICATION DU PARTI RETENU ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE PADD : REDIGE PAR ECOTER	135
III.1 LES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DU PADD EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT (FAUNE, FLORE ET MILIEUX NATURELS)	135
➤ Intégration des enjeux écologiques dans la première version du PADD	135
➤ Proposition pour une meilleure intégration des enjeux écologiques au PADD	135
III.2 CONCLUSION QUANT A LA SUFFISANCE DE LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ECOLOGIQUES DANS LE PADD	136
IV INCIDENCE PREVISIBLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLU SUR LES MILIEUX NATURELS ET MESURES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES : REDIGE PAR ECOTER	137
IV.1 LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION	137
IV.1.1 Méthode d'évaluation	137
IV.1.2 Présentation des OAP et intégration des enjeux écologiques	137
➤ OAP n°1 : Zone AUa1, AUa2, AUf, AUa3 – Quartier Mastenac	137
➤ OAP n°2 : Zone AUa5 – Quartier La Planche	143
➤ OAP n°3 : Zone AU – Projet d'EHPAD	148
➤ OAP n°4 : Zone UB – Secteur de la Plaine	154
➤ OAP n°5 : Zone AUa4 - Le Village (Version 0 – 2018)	156
IV.1.3 Résultats des échanges et évolution des OAP	159
➤ OAP n° 1 – Zone AUa1, AUa2, AUf, AUa3 Quartier Mastenac	159
➤ OAP n°2 – Zone AUa5 - Quartier La Planche	160
➤ OAP n°3 – Zone AUe au Bourg (Projet d'EHPAD)	161
➤ OAP N°4 - Zone UB secteur de la plaine	162
➤ OAP n°5 – Le Village Quartier Mastenac	162
IV.1.4 Evaluation de la bonne prise en compte des enjeux écologiques dans les OAP	162
➤ Matrice d'évaluation des impacts	162
➤ Mesures d'évitement et de réduction des Impacts sur les oap	164
➤ Mesures visant à réduire les impacts des OAP sur les milieux naturels	164
➤ Mesures visant à réduire les impacts des OAP sur les milieux naturels	166
➤ Bilan des impacts résiduels	172
➤ Conclusion quant à la suffisance de la prise en compte des enjeux écologiques dans les OAP	173
IV.2 LE REGLEMENT ET LE ZONAGE	174
IV.2.1 Méthode d'évaluation	174
IV.2.2 Changements notables d'affectation du sol	174
IV.2.3 Evolution du zonage et du règlement et intégration des enjeux écologiques	177
➤ Première proposition de zonage par l'urbaniste	177
➤ Propositions pour une meilleure intégration des enjeux écologiques au zonage et au règlement	177
• Résultats des échanges et évolution du zonage et du règlement	183

➤	<i>Prise en compte des enjeux écologiques dans le règlement</i>	187
•	Prise en compte des enjeux écologiques dans le zonage et compatibilité avec les documents directeurs.....	187
•	Prise en compte des enjeux écologiques dans le règlement	188
•	Propositions pour une meilleure intégration des enjeux écologiques au règlement	188
➤	<i>Matrice d'évaluation des impacts</i>	190
➤	<i>Impacts résiduels et mesures</i>	191
➤	<i>Conclusion quant à la suffisance de la prise en compte des enjeux écologiques dans le zonage et le règlement</i> .192	
V	ÉVALUATION DES INCIDENCES AU TITRE DE NATURA 2000 : REDIGE PAR ECOTER	193
	V.1 PREAMBULE	193
	V.2 SITE NATURA 2000 CONCERNE ET MENACES PESANT SUR CE SITE	193
	V.3 ANALYSE DU RISQUE D'INCIDENCES AU TITRE DE NATURA 2000	198
➤	<i>Evaluation d'incidences Natura 2000 des OAP</i>	198
○	<i>Evaluation des incidences brutes sur les OAP concernées par NATURA 2000</i>	198
➤	<i>Evaluation des incidences cumulées des OAP</i>	200
○	<i>Définition des incidences cumulées</i>	200
○	<i>Éléments pris en compte pour l'évaluation des effets cumulés</i>	200
○	<i>Evaluation des effets cumulés</i>	200
○	<i>Bilan des effets cumulés</i>	202
○	<i>Mesures d'évitement et de réduction visant les OAP concernées par NATURA 2000</i>	202
○	<i>Bilan des incidences résiduelles sur les OAP concernées par NATURA 2000</i>	203
○	<i>Conclusion sur le risque d'incidence notable des OAP sur le site NATURA 2000</i>	203
➤	<i>Évaluation d'incidences Natura 2000 du zonage et du règlement</i>	204
○	<i>Matrice d'évaluation des incidences brutes sur le zonage et le règlement</i>	204
○	<i>Conclusion sur le risque d'incidence notable du zonage et du règlement sur les sites NATURA2000</i>	205
➤	<i>Conclusion sur le risque d'incidence du projet de PLU au titre de NATURA2000</i>	205
VI	SYNTHESE DU VOLET ECOLOGIQUE ET INDICATEURS : REDIGE PAR ECOTER	207
VII.	INCIDENCE PREVISIBLE DU PLU SUR LES AUTRES COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT ET MESURES	209
	VII.1 MILIEU PHYSIQUE	209
➤	Sols et eau	209
➤	Réseaux.....	209
	VII.2 MILIEU HUMAIN	209
➤	Transports et déplacements	209
➤	Energie.....	209
➤	Qualité de l'air	209
➤	Bruit.....	209
➤	Patrimoine bâti, culturel et paysager	209
VIII.	RESUME NON TECHNIQUE	210
	VIII.1 LE PROJET DE PLU DE DUNIERE SUR EYRIEUX	210
	VIII.1.1 Aménagement - Équipement - Urbanisme - Habitat.....	210
	VIII.1.2 Développement économique - Commerces - Loisirs.....	210
	VIII.1.3 Équipements - Loisirs - Déplacements - Communications numériques - Réseaux d'énergie	210
	VIII.1.4 Paysage - Protection des espaces agricoles, naturels et forestiers et des continuités écologiques	210
	VIII.2 JUSTIFICATION DU PARTI RETENU	211
	VIII.2.1 Justification globale du projet	211
	VIII.2.2 Adaptation aux enjeux environnementaux	211
	VIII.2.3 Compatibilité avec les documents cadres	211
	VIII.3 IMPACTS PREVISIBLES DU PROJET DE PLU	212

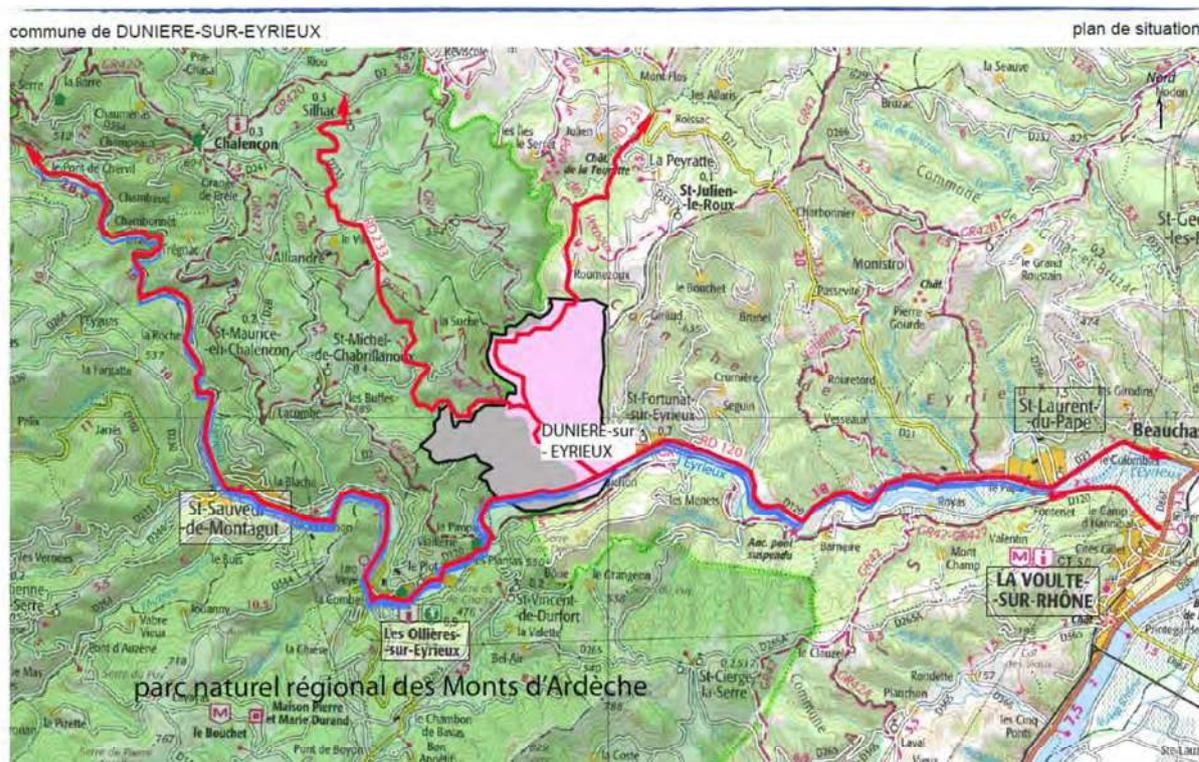
**1ERE PARTIE -
DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE
ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

INTRODUCTION

La commune de Dunière sur Eyrieux, est mitoyenne avec celles de Saint Fortunat sur Eyrieux à l'est, de St Vincent Durfort au sud, des Ollières sur Eyrieux et de St Michel de Chabrillanoux à l'ouest, de Vernoux en Vivarais et de Saint Julien le Roux au nord.

Elle a été créée en 1907 et le village de Dunière, ancien hameau de la commune des Ollières, en est devenu le chef-lieu.

Le territoire communal, d'une superficie de 773 ha est très nettement délimité dans sa partie nord-ouest par les gorges de la Dunière entaillant le massif granitique du plateau de Vernoux. Celui-ci s'achève par la Corniche de l'Eyrieux et constitue la majeure partie de la commune. Au sud, la vallée de l'Eyrieux, suivant un axe nord-est / ouest, forme une plaine alluviale où se développe l'activité agricole et les voies de communication. Globalement, ce territoire se partage pour 20 % en terrains cultivés ou exploitables, 30 % en landes et 40 % en boisements (hêtres et résineux).



Le village de Dunière sur Eyrieux, dans son aspect actuel, date de la fin du XIX^{ème} siècle lors de la réalisation de la voie ferrée reliant La Voulte à Saint Agrève et de l'actuelle route départementale n° 120, le long de la vallée de l'Eyrieux. Le Bourg, au confluent de la Dunière et de l'Eyrieux, représente une transition entre la région du Bas Eyrieux, vers la vallée du Rhône avec un paysage de cultures fruitières en fond de la large vallée et les Boutières terres de culture en terrasses et de châtaigniers. Au contact entre ces deux entités, lorsque la vallée de l'Eyrieux se resserre, le territoire de Dunière présente les caractéristiques d'une porte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Ainsi, le territoire communal se subdivise en deux parties géographiques :

- Un vaste massif granitique et boisé au nord de la vallée, dominant à 613 m NGF au-dessus du hameau des Riailles, recoupé par des langues de gneiss schisteux suivant une direction Nord-sud. Les hameaux sont implantés sur les versants et replis du relief exposés au sud (les Riailles, les Combes, le Monteil, Mastenac, la Traverse et Bellevue) ou sur des replats et petites vallées intérieures (les Plaines, fermes de Charras, du Theil ou de Bonneton). Les plateaux sont le domaine de la prairie et de l'herbe rase ; autour des hameaux de versants et de piémont se développe un terroir de cultures s'étagant en terrasses prolongé plus en amont par la châtaigneraie ;
- La vallée alluviale de l'Eyrieux, axe de passage, support de l'activité agricole et d'un habitat récent forme la limite sud de la commune suivant un axe ouest / nord-est, avec un point bas à 150 m en extrémité est du territoire.

La situation géographique de la commune de Dunière sur Eyrieux participe à son attrait à l'entrée du massif des Boutières et du Parc Régional des Monts d'Ardèche, lieux de tourisme en Ardèche.

La commune possède de nombreux atouts faisant référence à l'espace naturel qu'il convient de préserver et de mettre en valeur :

- les gorges de la Dunière et la vallée de l'Eyrieux dont la qualité paysagère est reconnue,
- les vastes étendues vierges des plateaux en surplomb de l'Eyrieux abritant une faune et une flore variées,
- les espaces naturels de qualité, paysage agricole de la plaine, paysages de boisement de hêtres, paysages naturels des versants sud auxquels s'associent des ensembles bâtis traditionnels,
- des surfaces agricoles facilement mécanisables, à conserver impérativement.

Les objectifs de l'élaboration du POS, au début des années 2000, dans le respect de la « Loi Montagne » et de la « Charte de paysage de la Vallée de l'Eyrieux », en anticipant sur la charte constitutive du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche consistaient :

- à prévoir et organiser l'accueil de nouveaux habitants sur la commune pour répondre à la tendance qui est amorcée, voire l'anticiper,
- à maintenir sans aucune ambiguïté les terrains agricoles de la vallée et des plateaux, source de revenus pour leurs exploitants, mais aussi gage de qualité du paysage,
- à préserver à la fois les espaces naturels de la Corniche de l'Eyrieux et du massif granitique des Boutières, formant la plus grande partie de la commune et le caractère des hameaux de plein versant associés aux terrasses de culture.

Dans le POS, la réalisation des objectifs ainsi définis nécessitait :

- d'assurer sur la commune une offre en terrains à bâtir, malgré une rétention foncière,
- de phaser dans le temps l'ouverture des terrains à bâtir en conservant la possibilité de réaliser des petites opérations d'habitat social,
- de lutter contre l'actuelle tendance au mitage par la recherche d'outils nécessaires à recomposer les unités foncières dans les quartiers en périphérie du village,
- de prévoir l'extension de l'urbanisation en continuité immédiate du village et en épaisseur, afin de limiter les effets négatifs induits par la route départementale n° 120 classée à grande circulation, dans le respect de la loi du 2 février 1995 et notamment de son article 52 (Loi Barnier),
- de préserver de manière stricte les terrains agricoles tout en prenant en compte leurs usages et leur évolution (vergers, prairies, ...),
- d'affirmer la valeur patrimoniale des vastes espaces naturels en n'y autorisant aucune construction neuve des hameaux par des règles de composition architecturale adaptées et une inconstructibilité de leur terroir en terrasses.

La commune est concernée par :

- le Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2010-2015 du bassin Rhône-Méditerranée, en cours de révision
- la charte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche approuvée le 18 Mars 2013.

CONTEXTE INTERCOMMUNAL

DUNIERE-SUR-EYRIEUX était auparavant membre de la communauté de communes d'Eyrieux aux Serres. Depuis le 1er janvier 2014, DUNIERE-SUR-EYRIEUX appartient à la **Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche** qui compte 35 communes et dont les compétences sont :

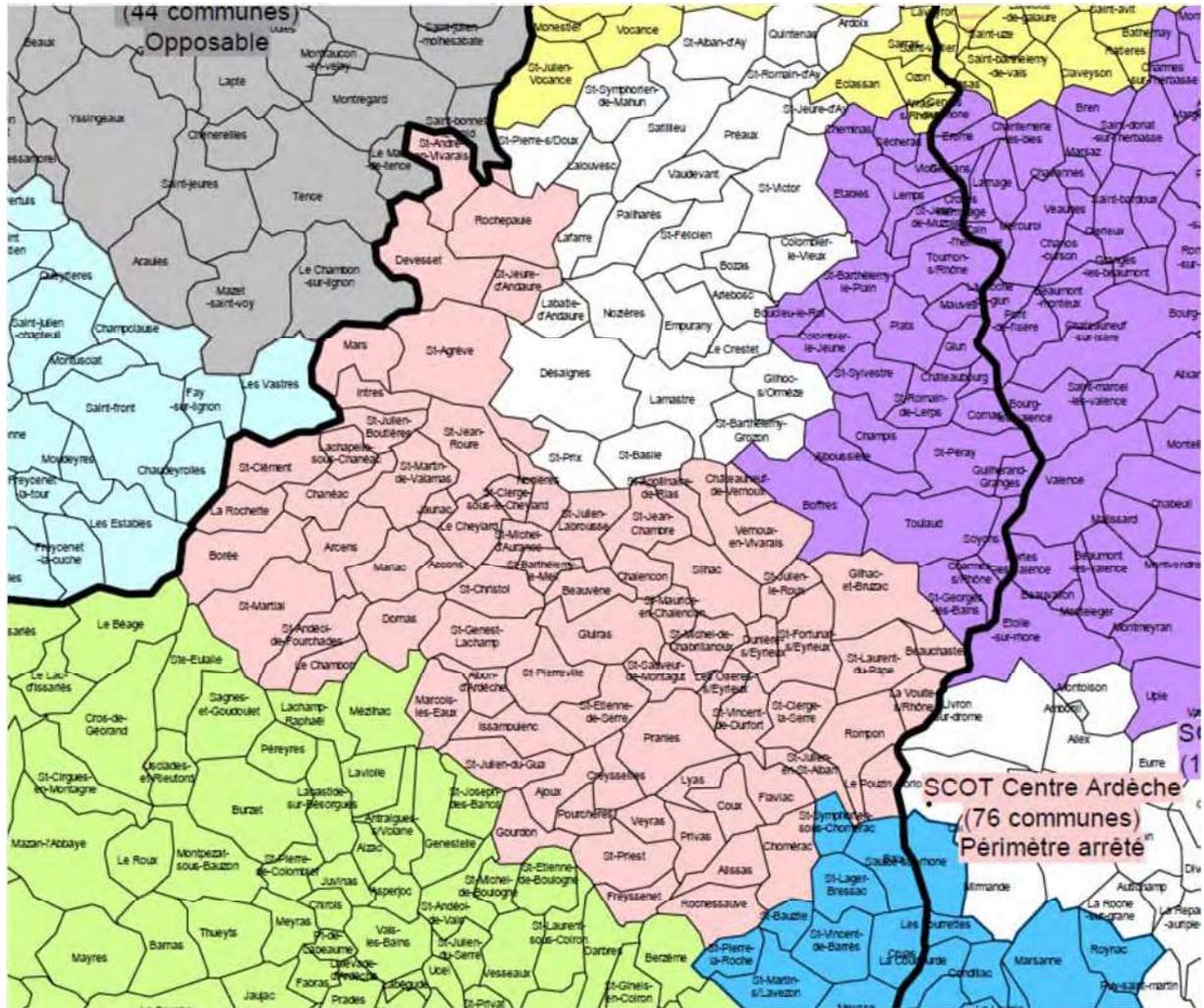
- le développement économique : mise en place d'actions de développement économique, aménagement de zone d'activité ;
- l'aménagement de l'espace communautaire : Organisation des transports urbains, schéma de cohérence territorial (SCOT), Création et réalisation de zone d'aménagement concertée ;
- l'équilibre social de l'habitat : Programme local de l'habitat (PLH) ;
- la politique de la ville ;
- la création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;
- l'assainissement des eaux usées ;
- la protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : Collecte et traitements des déchets ménagers et déchets assimilés ;
- la construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- l'action sociale d'intérêt communautaire : petite enfance, enfance, jeunesse, santé, aides aux personnes âgées et handicapées.



Elle adhère en outre aux autres structures intercommunales suivantes :

- le Syndicat Départemental de l'Energie pour l'électrification.
- le Syndicat Eyrieux Clair.

La commune de DUNIÈRE SUR EYRIEUX est localisée dans le périmètre du **SCoT de Centre Ardèche** qui rassemble 76 communes. Le périmètre a été modifié par arrêté préfectoral du 10 Juillet 2015. Le débat sur le PADD a eu lieu au cours du conseil communautaire de décembre 2019.

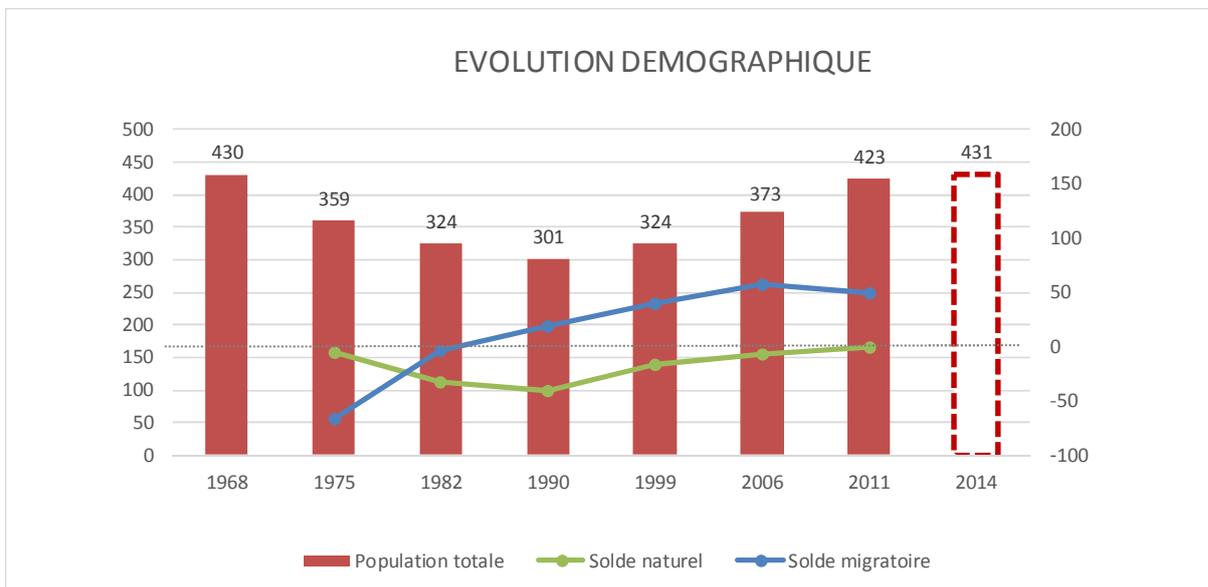


CHAPITRE PREMIER EXPOSÉ DU DIAGNOSTIC

I DEMOGRAPHIE

(Source : INSEE)

I.1 POPULATION



I.1.1 Evolution

La commune semble avoir connu un pic de population vers 1911 (678 habitants) et a connu son niveau le plus bas dans les années 1990 (301 habitants).

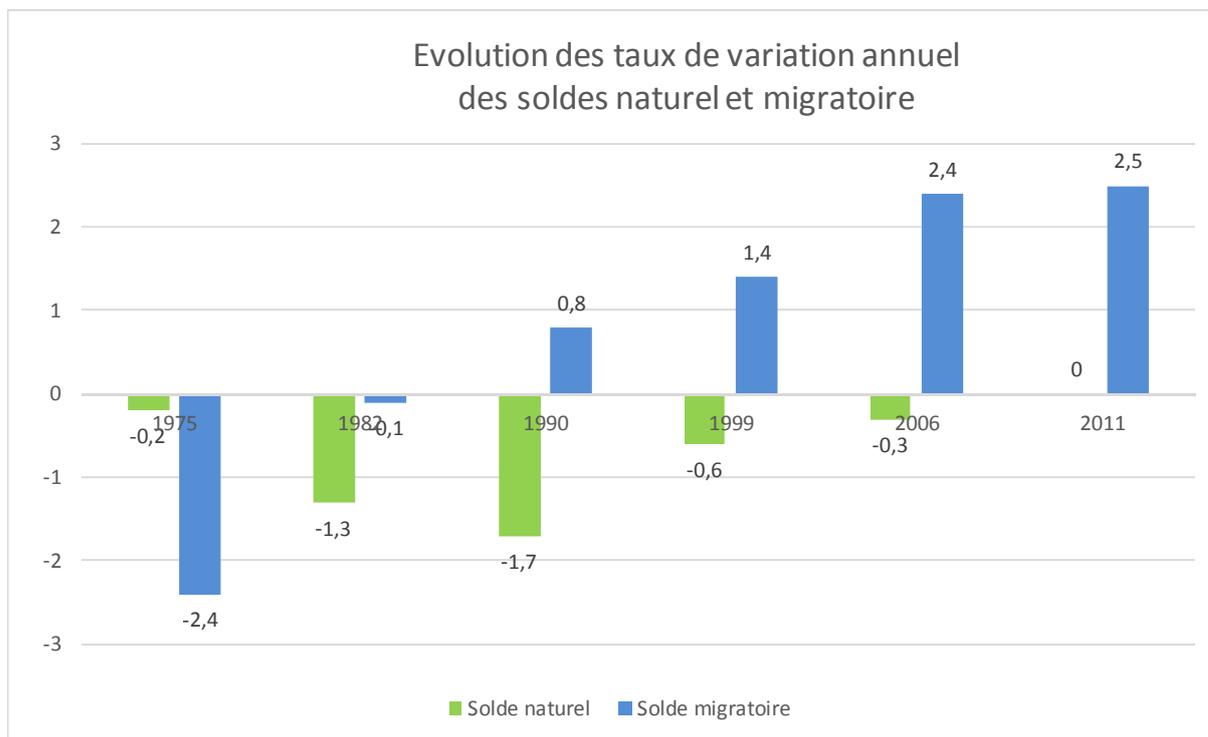
Entre 1990 et 2011, la population communale augmente de + de 40%. Cette croissance s'accélère à partir de 1999. Les données du recensement de 2012 annoncent une population de 425 habitants ; selon les données communales la population atteint 431 habitants fin 2014.

– Evolution du taux de croissance annuel moyen :

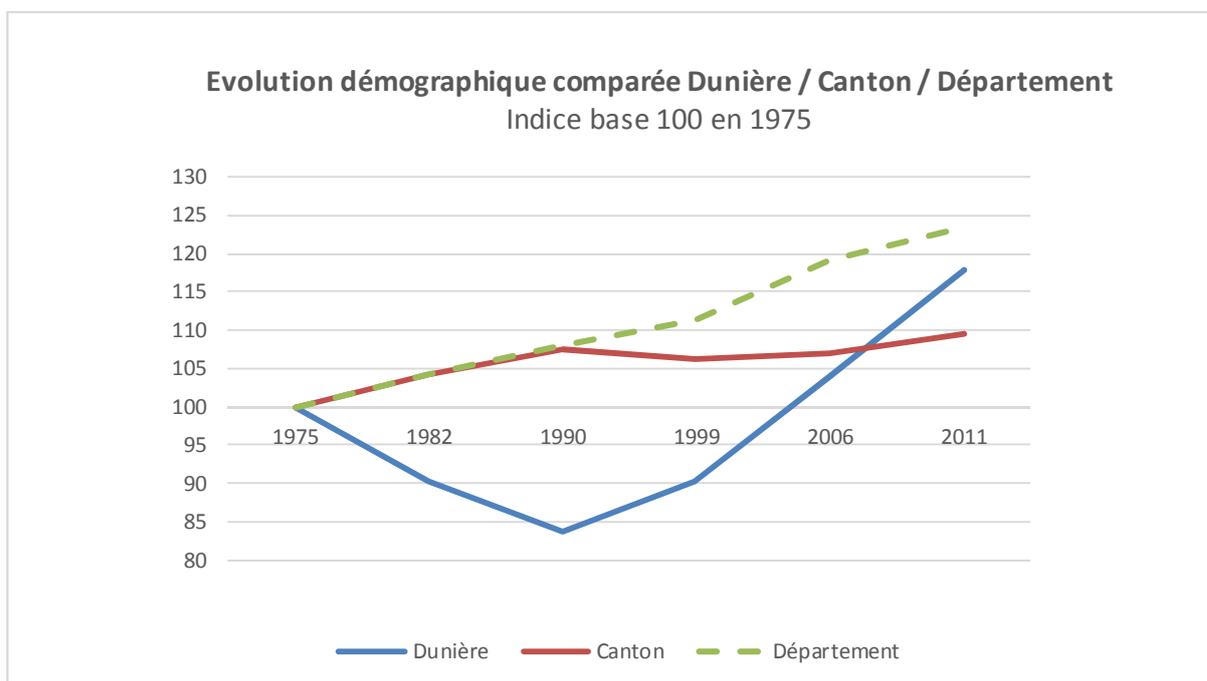
Le taux de croissance reflète ce changement de variation aux débuts des années 2000 :

	1968/1975	1975/1982	1982/1990	1990/1999	1999/2006	2006/2011
DUNIERE SUR EYRIEUX	-2,60%	-1,40%	-0,90%	0,80%	2,0%	2,5%

Ce sont essentiellement les évolutions du solde migratoire qui expliquent l'évolution de la population depuis 1990. En 2011, le solde naturel n'est plus négatif.



– Evolution par rapport aux territoires de référence



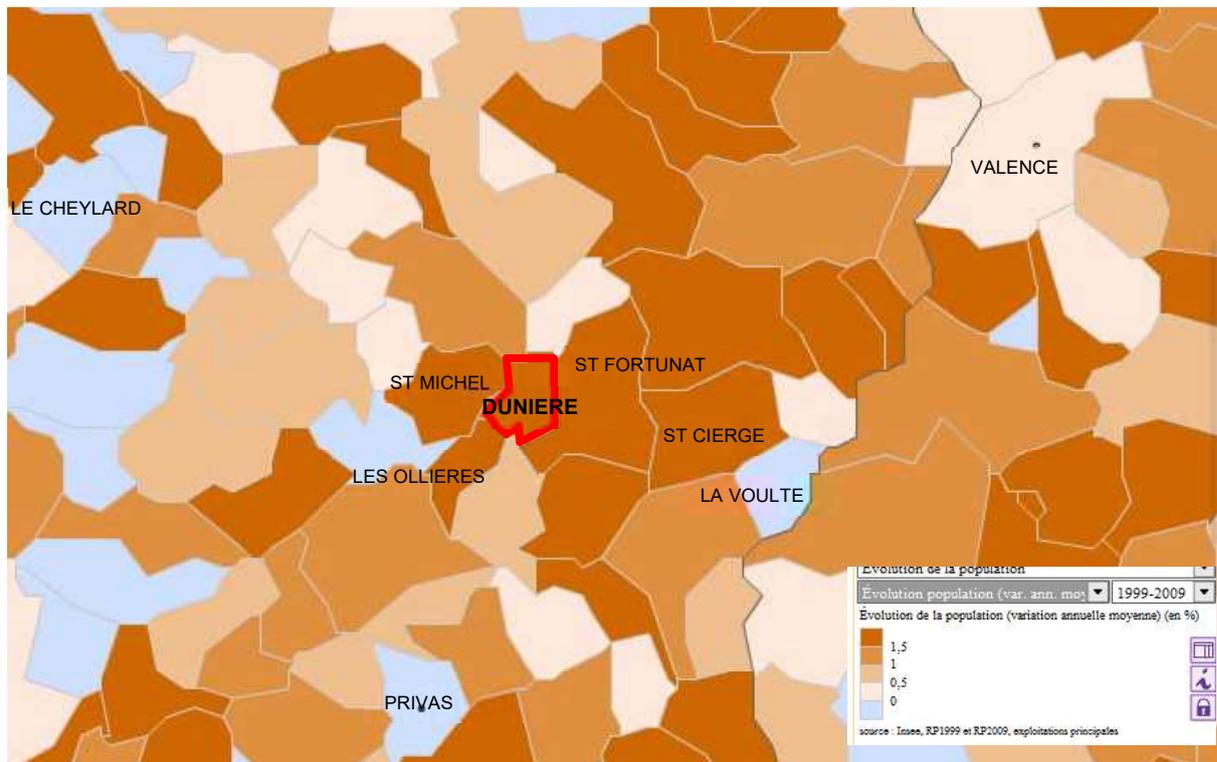
Ce graphique met en évidence la baisse de la population jusqu'en 1990 et la forte hausse depuis, rejoignant ainsi la croissance cantonale à partir de 2006 et la dépassant en 2011.

On constate que sur cette même période la croissance de la population cantonale augmente légèrement de manière régulière sur l'ensemble de la période.

L'évolution démographique de la commune et du canton restent inférieures à l'augmentation moyenne à l'échelle du département.

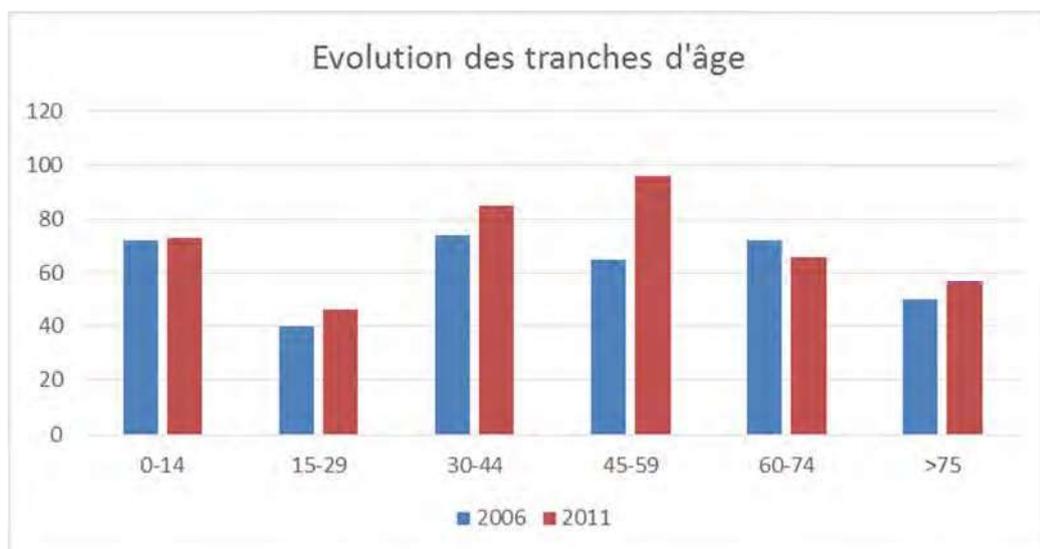
– Evolution par rapport aux communes voisines (source INSEE) entre 1999-2009.

Le taux de croissance de la commune est similaire aux communes situées dans la vallée de l'Eyrieux.



1.1.2 Age de la population

Evolution et répartition des tranches d'âges



En 2006, la répartition de la population par tranche d'âges est la suivante :

0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus
19 %	11 %	20 %	17 %	19 %	13 %

→ 30 % de la population a moins de 30 ans et 32 % plus de 60 ans.

Entre 2006-2011, l'évolution de la population par tranche d'âges est la suivante :

0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus
+1,4 %	+ 15 %	+ 15 %	+ 48 %	-8 %	+14 %

En 2011, la répartition de la population par tranche d'âges est la suivante :

0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus
17 %	11 %	20 %	17 %	19 %	13 %

→ 28 % de la population a moins de 30 ans et 32 % plus de 60 ans.

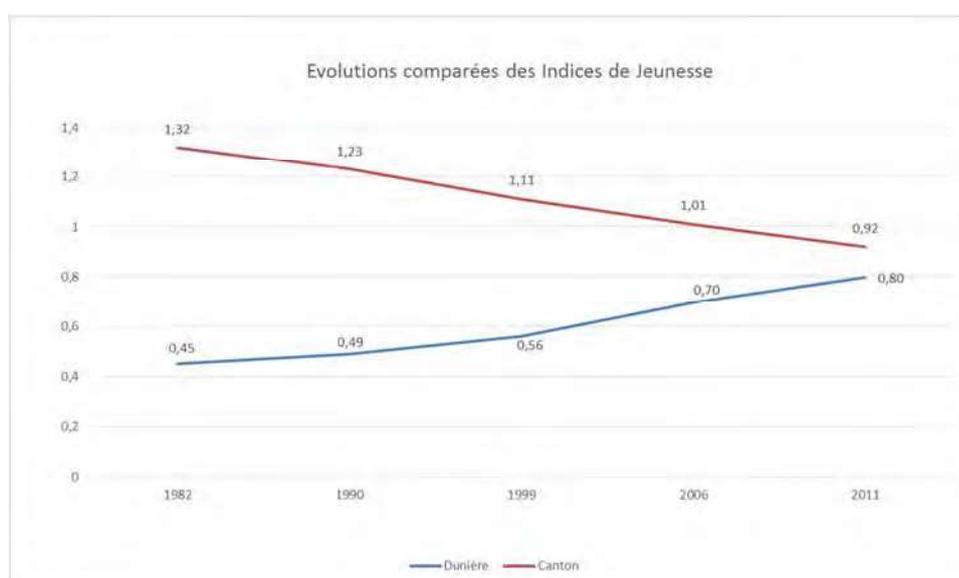
Evolution par rapport au canton

En 2011, la population à l'échelle du canton est plus jeune qu'à l'échelle communale : 32 % a moins de 30 ans et 25% ont plus de 60 ans.

0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus
18 %	14 %	19 %	24 %	16 %	9 %

L'indice de jeunesse

L'indice de jeunesse, qui représente la part des moins de 20 ans par rapport aux plus de 60 ans, reflète également l'évolution de l'âge de la population :

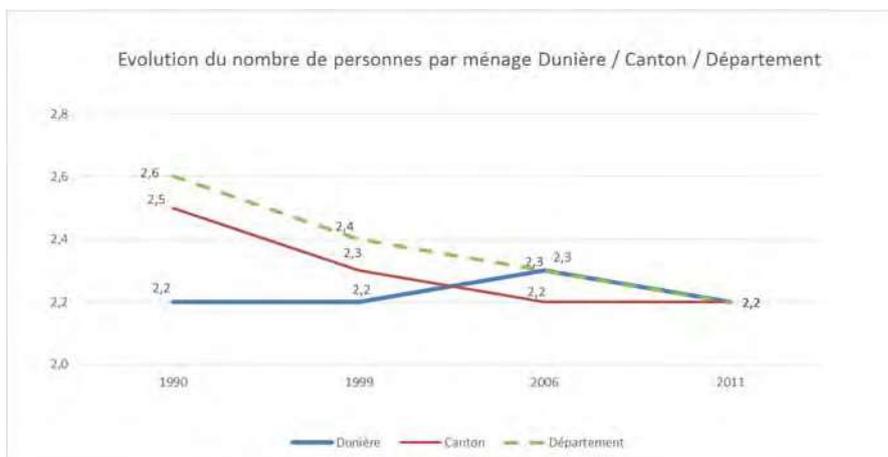


Ce graphique montre une population en 1982 très âgée, malgré un rajeunissement l'indice de jeunesse de la commune est inférieur à celui du canton.

I.1.3 Les Ménages

Evolution de la taille moyenne des ménages entre 1990 et 2011

La tendance générale au niveau départemental et national est au desserrement des ménages. A l'échelle de la commune elle reste stable étant donné la faiblesse du nombre de personnes par ménage.



A Dunière sur Eyrieux, le nombre de personnes par ménage est de 2,2.

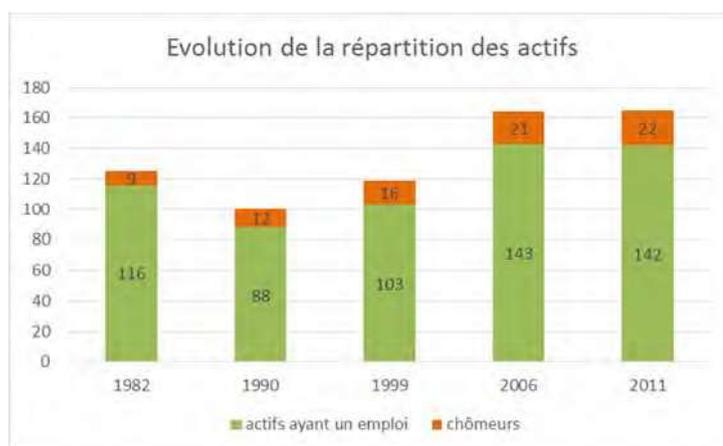
A l'échelle du canton, le nombre moyen est le même en 2011, néanmoins à cette échelle on constate une baisse : en 1990 il y avait 2,5 personnes /ménage.

I.2 POPULATION ACTIVE

I.2.1 Evolution de la population active

En 1990, la commune comptait 100 actifs, ce qui représentait 33% de la population. Cette proportion, en 2006, est de 44% (164 actifs pour 373 habitants) et baisse à 39 % en 2011 car le nombre d'habitants augmente alors que le nombre d'actif reste stable.

En 2011, la population active est de 166 personnes, soit une augmentation de 65 % depuis 1999. Cette hausse est supérieure à la croissance de la population (+ 41%).



Le nombre de chômeurs recensés par l'INSEE est stable.

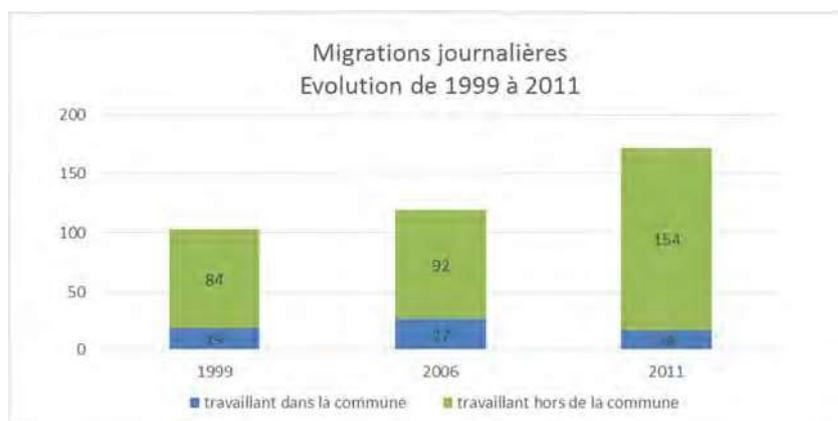
Niveau de revenu des ménages en 2011

A DUNIÈRE SUR EYRIEUX, en 2011, le **revenu net imposable moyen des ménages est de 29 425 €** : ce revenu moyen est inférieur au revenu constaté à l'échelle du canton (32 075 €).

La part de foyers imposables (55,9 %) est inférieure à celle du canton (60,6 %).

I.2.2 Migrations journalières

Evolution de 1999 à 2011

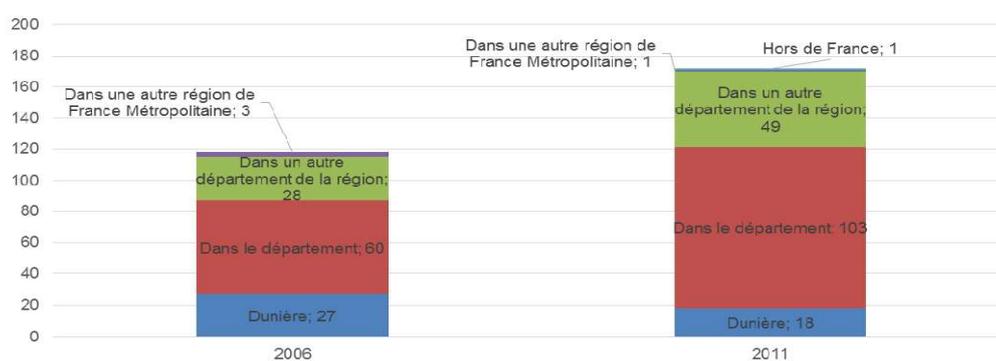


Le nombre d'actifs résidant à DUNIERE-SUR-EYRIEUX et travaillant en dehors de la commune a augmenté de 83% : passant de 81,6% en 1999 à 89,5% en 2011.

Le nombre d'actifs habitant et travaillant sur la commune est variable depuis 1999.

Les déplacements domicile-travail en dehors de la commune concernent pour 67 % le département de l'Ardèche.

Lieux de travail des actifs résidents à Dunière sur Eyrieux



SYNTHESE – DEMOGRAPHIE

- √ Une **croissance démographique soutenue à partir de 1999** : + 30% entre 1999 et 2011
- √ **Taux de croissance** de 2%/an entre 1999-2006 ; 2,5%/an entre 2006-2011
- √ Un **nombre de personnes par ménage en baisse entre 1990-2011** : 2,2 personnes par ménage en moyenne en 2011, contre 2,8 en 1990.
- √ Un **rajeunissement de la population, indice de jeunesse** néanmoins très faible de 0,80 : signe d'une population âgée.
- √ Une **augmentation de la population active** plus forte que la croissance de la population
- √ Une **augmentation des migrations journalières** : +83 % de 1999 à 2011

II ACTIVITES ECONOMIQUES

II.1 L'AGRICULTURE

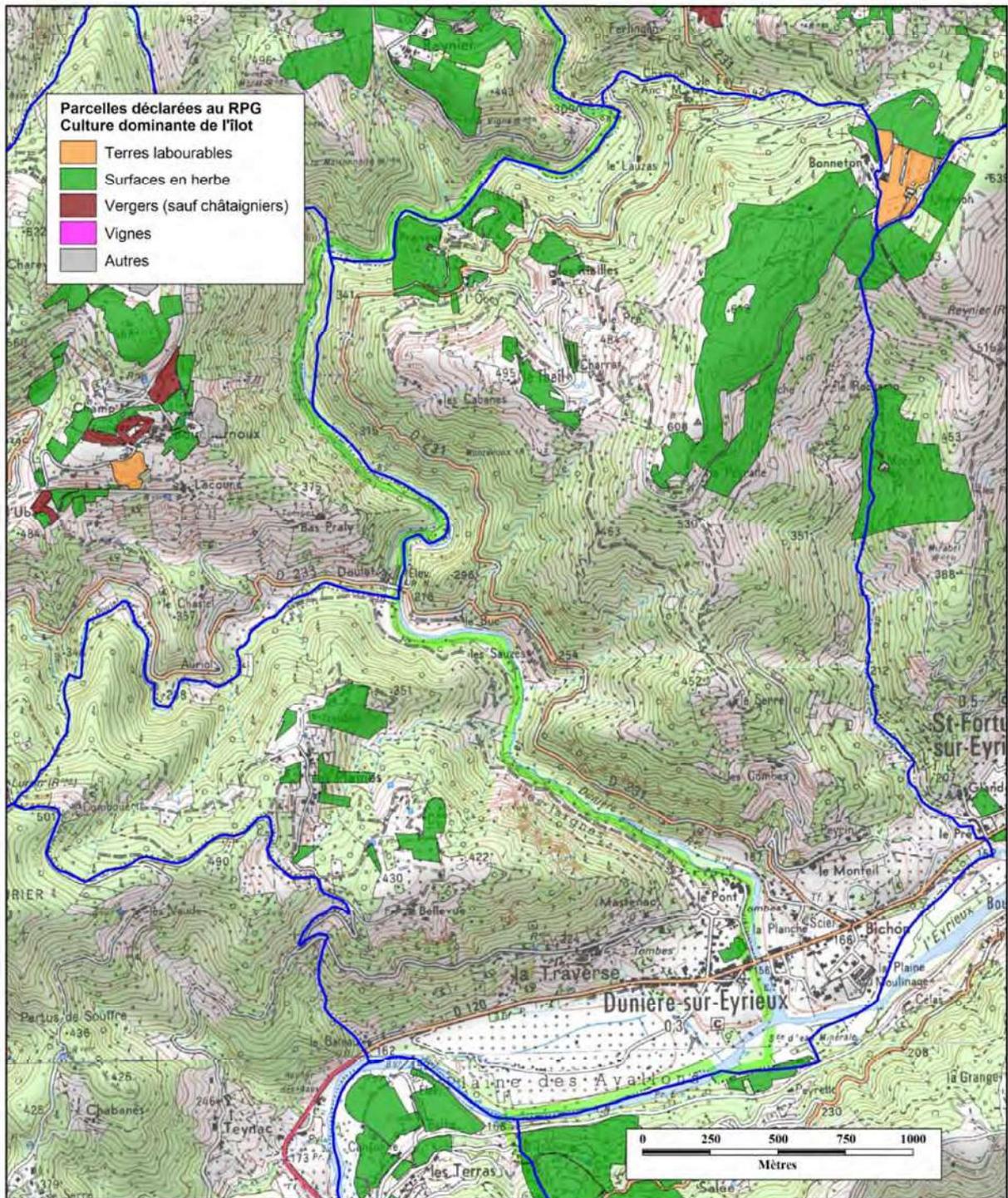
Le recensement général agricole (RGA) de 2010 indique :

- une SAU (surface agricole utilisée) communale estimée à environ 70 ha contre 103 ha en 2000
- une SAU (surface agricole utilisée) des exploitations de 135 ha contre 141 ha en 2000
- 8 exploitations (professionnelles et non professionnelles).

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Occupation de l'espace agricole

Commune de DUNIÈRE-SUR-EYRIEUX



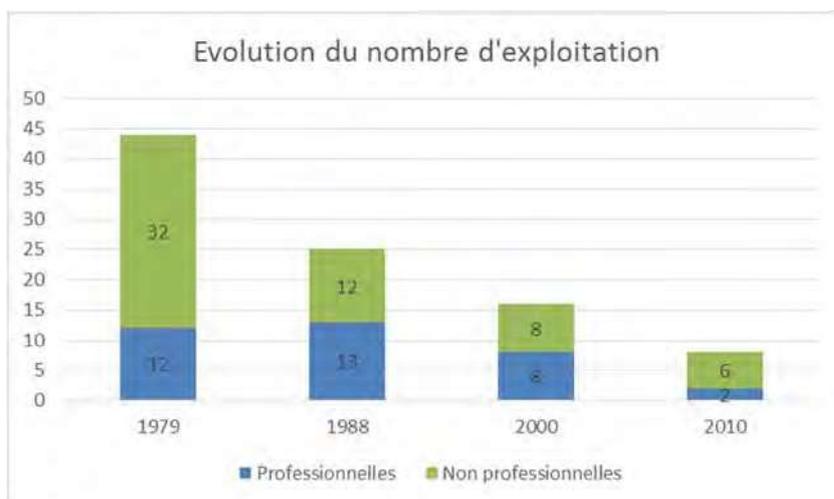
Source : DDT 07 / SEA / SR / RPG 2013.

© IGN - SCAN 25 Topo © et BD PARCELLAIRE © Éditions 2013
Protocole MINISTÈRES - IGN du 24 octobre 2011
Réalisation : DDT 07 / SUT / CT.

Version du 30/12/2014

II.1.1 Les exploitations

■ Evolution du nombre d'exploitations



Entre 1988 et 2010, le nombre d'exploitations professionnelles a diminué de 33%.

La diminution du nombre d'exploitations a concerné essentiellement celles de moins de 5 hectares. Ainsi la baisse du nombre d'agriculteurs s'est accompagnée d'une restructuration des exploitations.

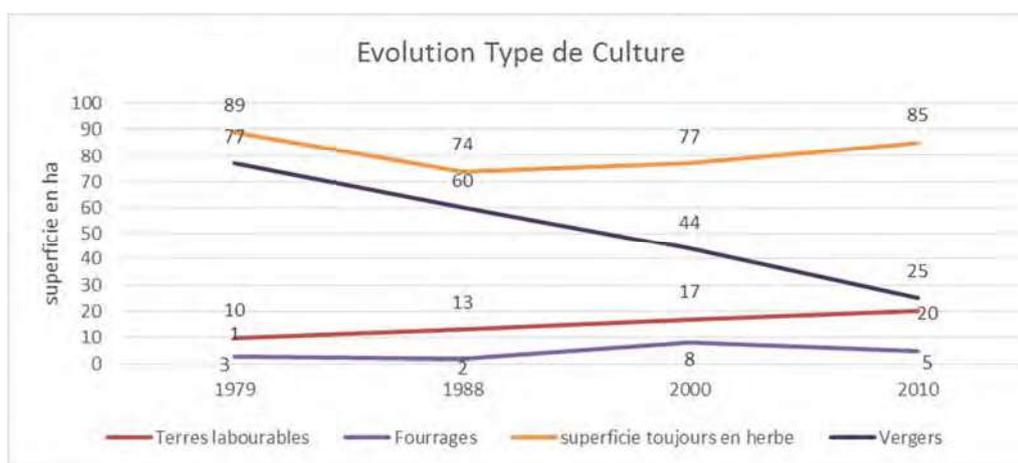
Nota : jusqu'en 2000, les données du recensement général agricole (RGA) distinguait les exploitations professionnelles (qui représentant au moins l'équivalent d'un ¾ temps de travail et une marge brute supérieure à 12 ha équivalent blé) des non professionnelles (doubles-actifs, retraités ...). Le dernier RGA réalisé en 2010 ne comptabilise que la totalité des exploitations.

En 2010, le nombre d'exploitation est de 8 (professionnelles et non professionnelles).

Selon les données communales, en 2015 2 exploitations ont leur siège sur la commune :

- un apiculteur au hameau les Plaines
- un arboriculteur le long de la RD 120 (siège + entrepôt plus au nord).

■ L'occupation des sols



Ce graphique représente les surfaces utilisées par les exploitations siégeant sur la commune (les terres exploitées pouvant en partie être situées sur une autre commune).

Les superficies toujours en herbe représentent plus de la moitié des surfaces exploitées en 2000 et plus de 60% en 2010.

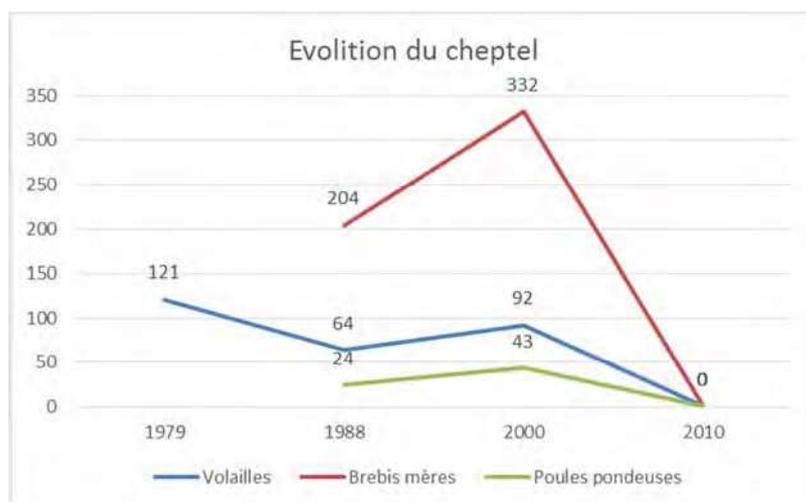
Les superficies en vergers sont passées de 77 ha en 1979 à 44 ha en 2000 et à 5 ha seulement en 2010.

En 2014, parmi les 53 ha déclarées : 33,5 ha sont en landes et parcours, 14 ha en prairie permanent et 0,27 en vergers.

▪ L'élevage

En 2010, un seul élevage déclaré sur la commune (élevage ovins)

Selon les données communales, en 2015 : aucun élevage n'est implanté sur la commune.



II.1.2 Les moyens de production

▪ Aires d'appellations

→ La commune est concernée par l'AOP Appellation d'Origine Protégée :

- Châtaigne d'Ardèche
- « Picodon » (comme tout le département de l'Ardèche).

→ Plusieurs IGP sont également à signaler :

Vin « Ardèche »	Vin « Comtés Rhodaniens »
Vin « Collines Rhodaniennes »	Vin « Méditerranée »
Saucisson de l'Ardèche	Jambon de l'Ardèche

▪ Irrigation

Trois zones de productions fruitières sont irriguées par des réseaux collectifs gérés :

- pour les quartiers de Bellevue et Les Plaines (sur le plateau entre Dunière et Eyrieux) par l'Association syndicale Autorisée de Bellevue-Les-Plaines.
- pour la plaine des Avallons, par l'A.S.A. des Avallons.

II.1.1 Le contexte agricole

(source porter à connaissance)

La commune a perdu les deux tiers de ses exploitations, mais elle a réussi à maintenir sa SAU qui reste cependant modeste du fait de la petite superficie du territoire ; cette SAU est surtout occupée par des forêts à causes des fortes pentes. Les terres arables ont toutes disparues à l'exploitation ainsi que les surfaces qui hébergeaient des cultures permanentes qui doivent être des surfaces de bonne qualité agronomiques. Cette perte d'exploitation de 47 ha de surfaces de qualité a été compensée en partie par le développement des surfaces en herbe (+11 ha). L'activité d'élevage s'est maintenue au fil des décennies mais reste néanmoins modeste.

L'agriculture s'est globalement maintenue mais a énormément perdu en valeur ajoutée car l'arboriculture a quasiment disparu et seule l'activité d'élevage s'est maintenue en revalorisant quelques surfaces abandonnées par la production fruitière en crise. Globalement, dans la vallée de l'Eyrieux les meilleures surfaces ont disparues au profit de l'urbanisation sur les zones les plus plates donc les plus fertiles. Le fort mitage isole maintenant quelques parcelles agricoles qui ont réussi à se maintenir tant bien que mal.

II.2 ACTIVITES NON AGRICOLES

II.2.1 Commerces et Services

Dans le centre village : Restaurant – épicerie (implanté dans un local communal) ainsi qu'un boulanger ambulant.

Services : coiffure à domicile, travaux en tout genre, photographie, bois de chauffage, correspondant Dauphiné, Massage

Les commerces spécialisés sont présents sur la commune des Ollières sur Eyrieux.

II.2.2 Artisanat Industrie

3 plombiers, 1 électricien, 2 artisans pour l'entretien jardin - élagage

II.2.3 Activités touristiques

- Des activités « nature » variées avec les randonnées pédestres, site d'escalade, Dolce Via.
- Une offre d'hébergements touristiques (8 chambres d'hôtes + gîtes)
- Un centre de vacances, propriété de la ville de Waskehal depuis 1989, (ancienne friche industrielle d'un ancien moulinage)

II.2.4 Activités Forestières

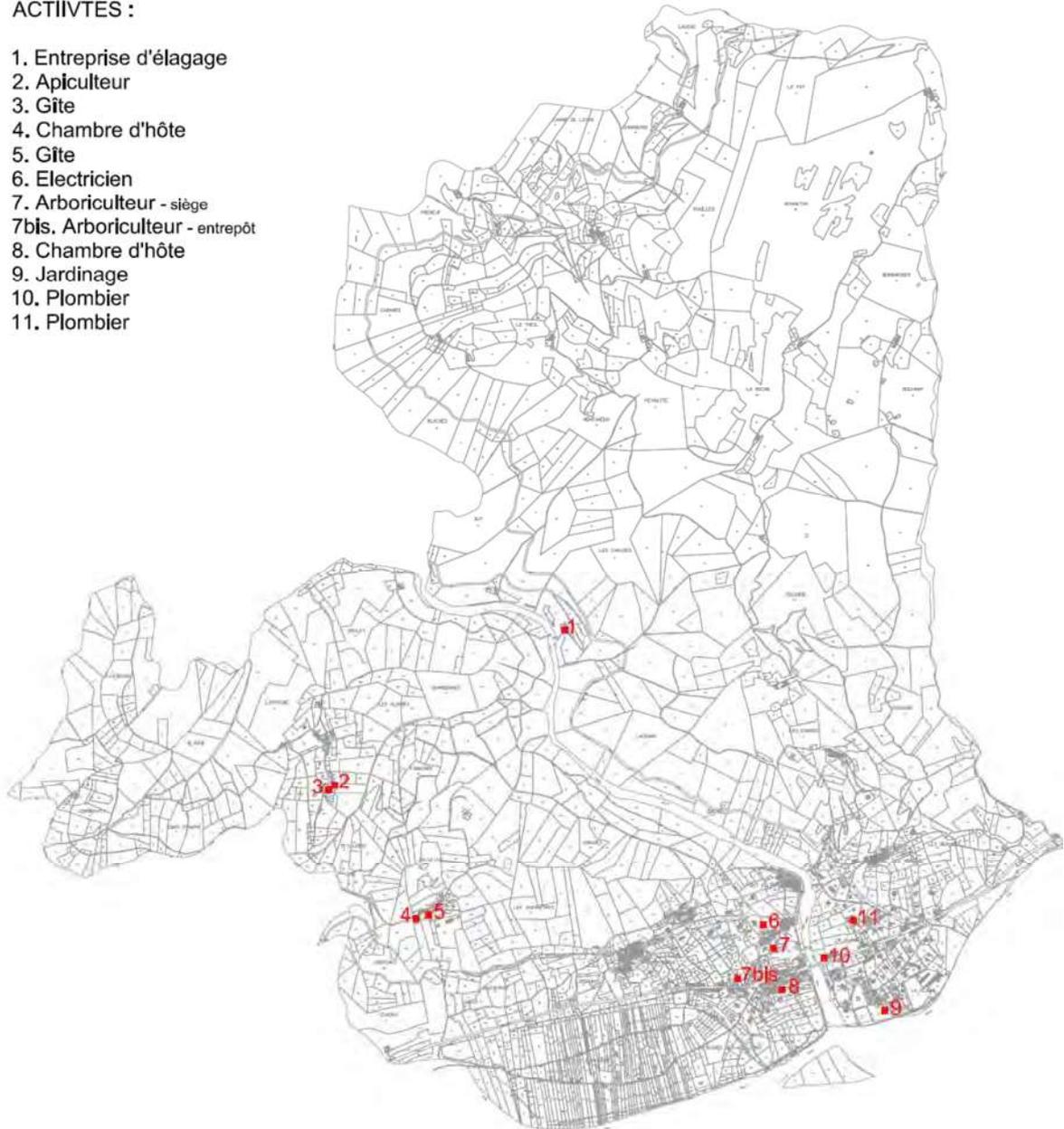
Aucune activité professionnelle.

II.2.5 Carrières

Il n'y a pas de carrière sur le territoire.

ACTIVITES :

1. Entreprise d'élagage
2. Apiculteur
3. Gîte
4. Chambre d'hôte
5. Gîte
6. Electricien
7. Arboriculteur - siège
- 7bis. Arboriculteur - entrepôt
8. Chambre d'hôte
9. Jardinage
10. Plombier
11. Plombier



SYNTHESE – ACTIVITES ECONOMIQUES

- √ La plaine agricole des Avallons, peu exploitée, présente un potentiel agronomique intéressant et dispose également de capacité d'irrigation.
- √ *Superficies déclarées à la PAC en 2012 : environ 70 ha.*
- √ Présence de 2 exploitations sur la commune (apiculteur et arboriculteur)
- √ Un commerce-restaurant au centre village
- √ Quelques activités artisanales réparties sur le territoire
- √ Potentiel touristique (randonnées pédestres, site d'escalade, Dolce Via - centre de vacances)

III HABITAT ET URBANISATION

III.1 HISTORIQUE DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Le bâti traditionnel implanté sur le territoire de la commune présente une morphologie d'habitat en hameaux liée à l'occupation d'un espace agricole soit de plein versant (la Traverse, Bellevue, le Monteil, les Combes, les Piailles), soit de plateau (les Plaines). Cette armature rurale a été complétée par des regroupements de constructions associées à des services, tel le Pont de Dunière au passage du gué sur l'ancienne voie des Ollières à Saint Fortunat, ou le Petit Dunière, lié à l'énergie hydraulique.

Quelques fermes isolées se sont installées très tôt en rive gauche de la Dunière, à proximité du confluent avec l'Eyrieux, sur les hautes terrasses alluviales.

Le village de Dunière s'est créé après 1830 suivant une structure linéaire, lui conférant une morphologie de village-rue lors de la réalisation du désenclavement de la vallée par la route et la voie ferrée.

Ainsi à la structure agraire du paysage encore fortement présente sur les versants, s'est superposée une structure industrielle d'occupation de l'espace dont la route, et l'énergie hydraulique (les moulins) ont été les vecteurs d'urbanisation.

Le développement récent de l'habitat individuel s'est enfin superposé aux logiques précédentes pour occuper les terrains agricoles intercalés entre hameaux agraires et l'urbanisation des débuts de l'ère industrielle. Ainsi les 67 logements construits entre 1968 et 1999 ont consommé environ 4,5 hectares soit beaucoup plus d'espace que les 73 % du parc immobilier antérieur.

Les constructions dans les hameaux conservent une typologie rurale identique, avec des volumes plus hauts que large comportant généralement un rez-de-chaussée et deux niveaux, des couvertures en tuiles canal et des murs appareillés en moellons de calcaire, parfois en galets dans la vallée. Les bâtiments d'habitations plus récents du XIXe siècle présentent des volumes moins importants comportant un rez-de-chaussée et un niveau. Les quelques constructions liées à une activité industrielle possèdent des masses imposantes de grandes dimensions.

Le réseau viaire interne est relativement étroit au sein de constructions denses.

Sur Dunière, l'existence d'un habitat groupé en chef-lieu créé à la fin du XIX^{ème} siècle a favorisé un développement de part et d'autre du village, le long de la route départementale n° 120, mais avec des densités beaucoup plus faibles allongeant artificiellement le domaine bâti. A partir de la fin des années 60, l'habitat individuel a rompu cette logique de développement linéaire pour occuper au gré des opportunités foncières les anciens terrains agricoles au confluent des rivières, sur les terrains les plus accessibles.

Le bâti antérieur à 1950 conserve une unité tant dans le chef-lieu que dans les hameaux et présente un intérêt architectural certain qu'il y a lieu de préserver impérativement.

Le bâti réalisé depuis trois décennies se compose d'un habitat diffus de type pavillonnaire, villas plus ou moins importantes, d'un style néo-régional ou provençal pour la plupart.

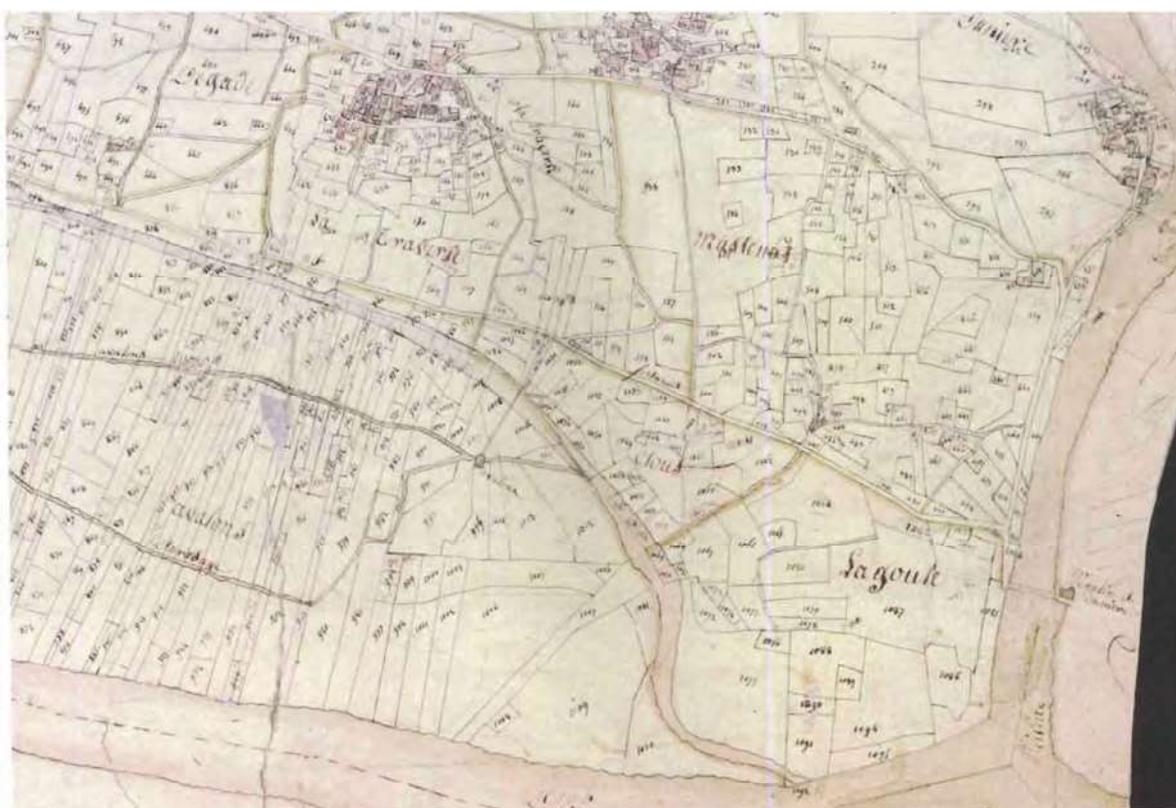
Un village inscrit en fond de vallée



Source : Géoportail

Source CAUE

Une commune bâtie à partir de hameaux



Un centre-bourg qui est venu se greffer autour de la route départementale fin 19^{ème} – début 20^{ème} siècle.

Photo d'archives - 1958

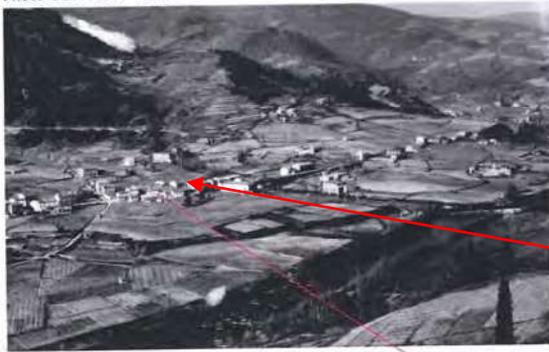
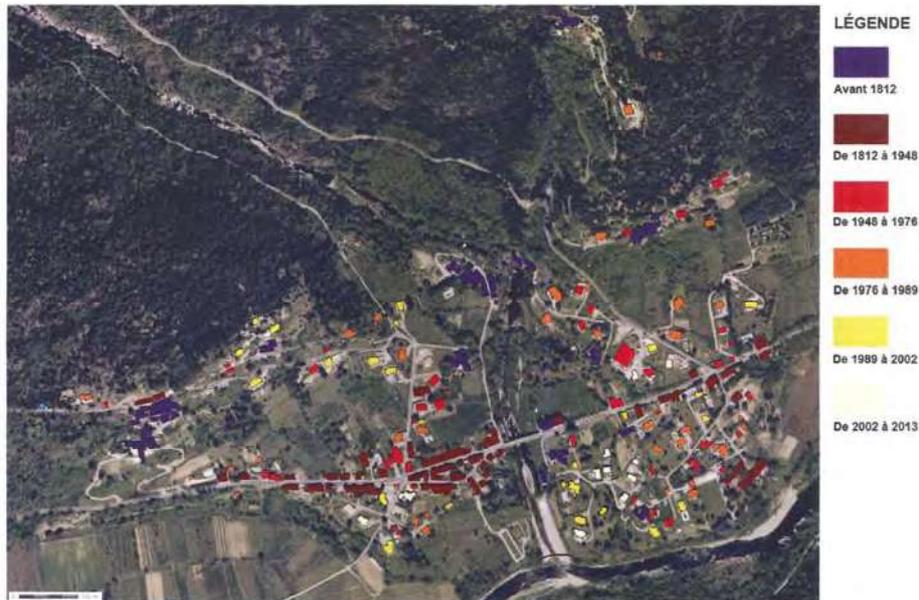


Photo d'archives - 1962



Centre-bourg



Suite à la création des hameaux, l'urbanisation s'est développée le long de la RD120, ensuite l'étalement urbain avec du bâti diffus a fortement impacté le territoire.



hameaux



urbanisation le long de la RD



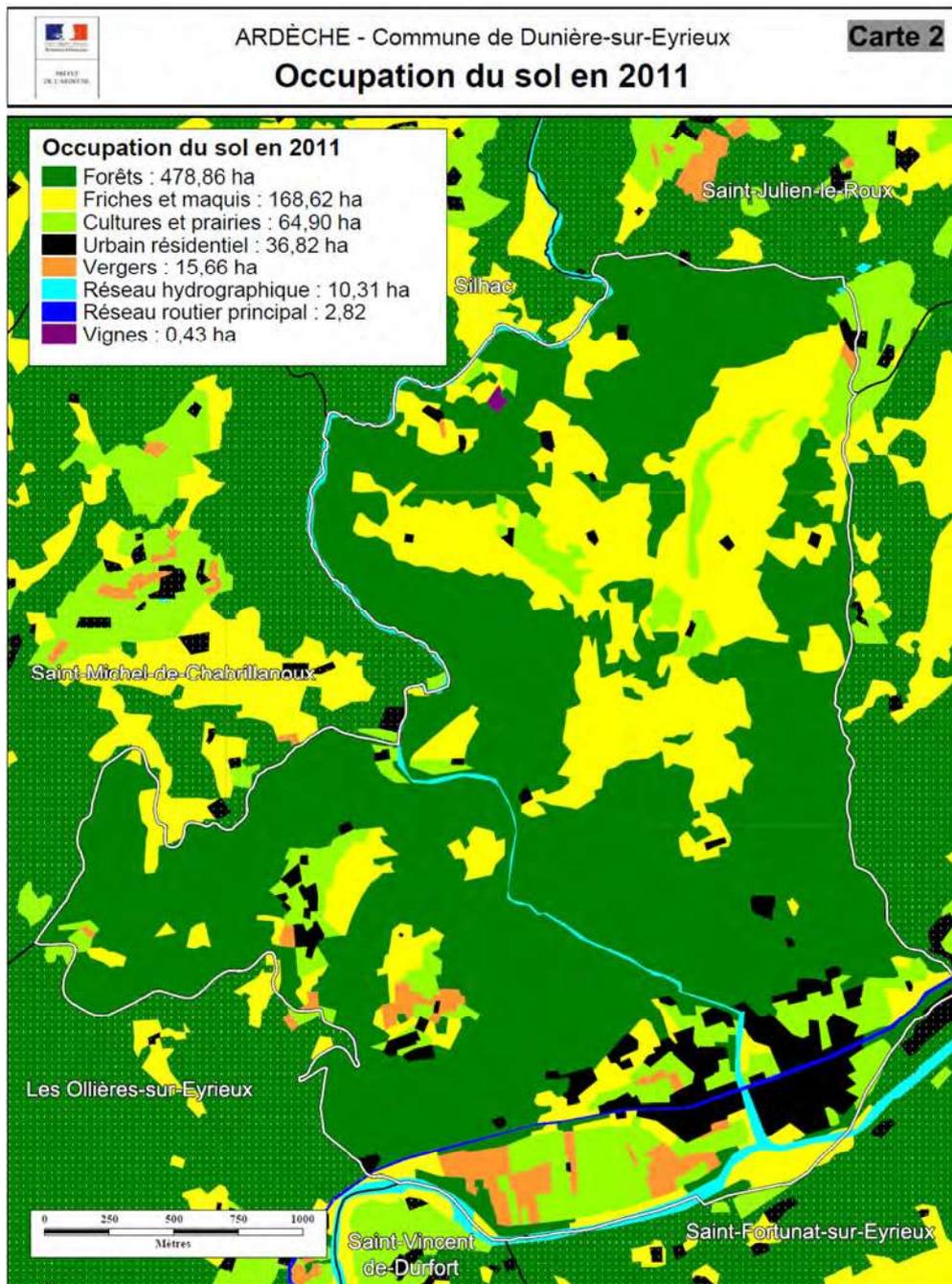
étalement urbain

III.2 EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE DE 2002 à 2011

III.2.1 Occupation des sols en 2011

L'espace urbain de Dunière sur Eyrieux représente 4,8% de la superficie communale en 2011 (près de 37 hectares), taux d'occupation supérieur au poids de l'espace urbain à l'échelle du département (3,5 %). La partie résidentielle de l'espace urbanisé est relativement éclatée sur le territoire. Au centre bourg s'ajoutent quelques hameaux.

L'espace agricole représente 10,41 % du sol communal (environ 20 % à l'échelle départementale), avec une majorité de prairies et cultures. Les vergers représentent 2% des surfaces agricoles et les vignes 0,1%. Cet espace agricole est réparti sur les hauteurs et à proximité immédiate du secteur urbanisé, dans la vallée. Les friches et maquis représentent 22 % de la surface du territoire. Enfin, l'espace naturel (forêt) occupe 61,5 % du territoire.



Source : DDT de l'Ardèche - OccSol Géosat 2002-2007 et DDT07 2011

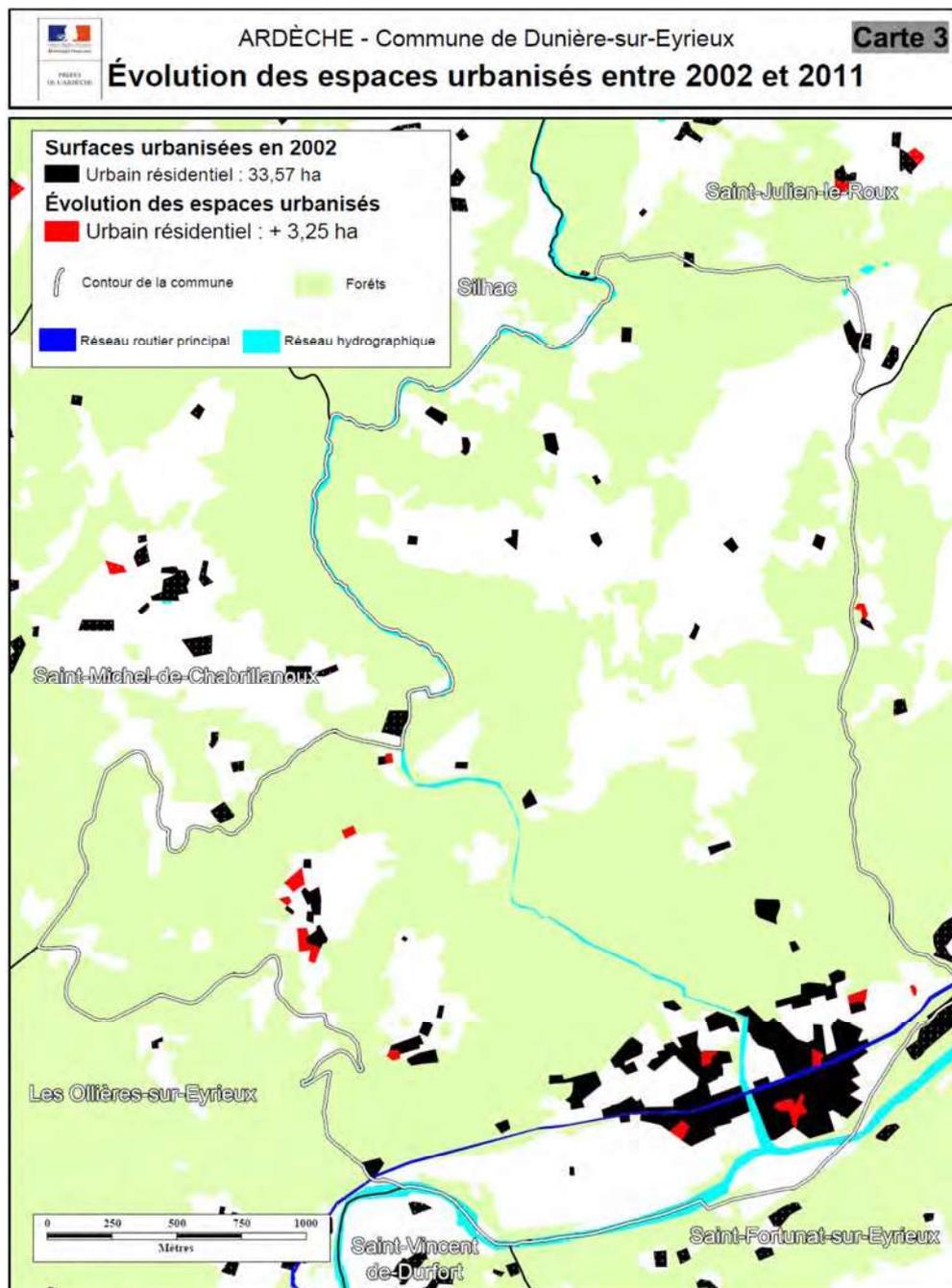
© IGN BD TOPO® Année 2014
 Protocole MINISTÈRES - IGN du 24 octobre 2011
 Réalisation : DDT 07 / SUT / CT

Version du 24/02/2015

III.2.1 Evolution de l'urbanisation de 2002 à 2011

L'espace urbain sur la commune de Dunière sur Eyrieux a progressé de 8,8% entre 2002 et 2011, gagnant 3,25 hectares.

L'urbanisation s'est faite pour partie en extension de certains hameaux, en dents creues du centre bourg et également avec la création de nouvelles zones bâties.



Source : DDT de l'Ardèche - OccSol Géosat 2002-2007 et DDT07 2011

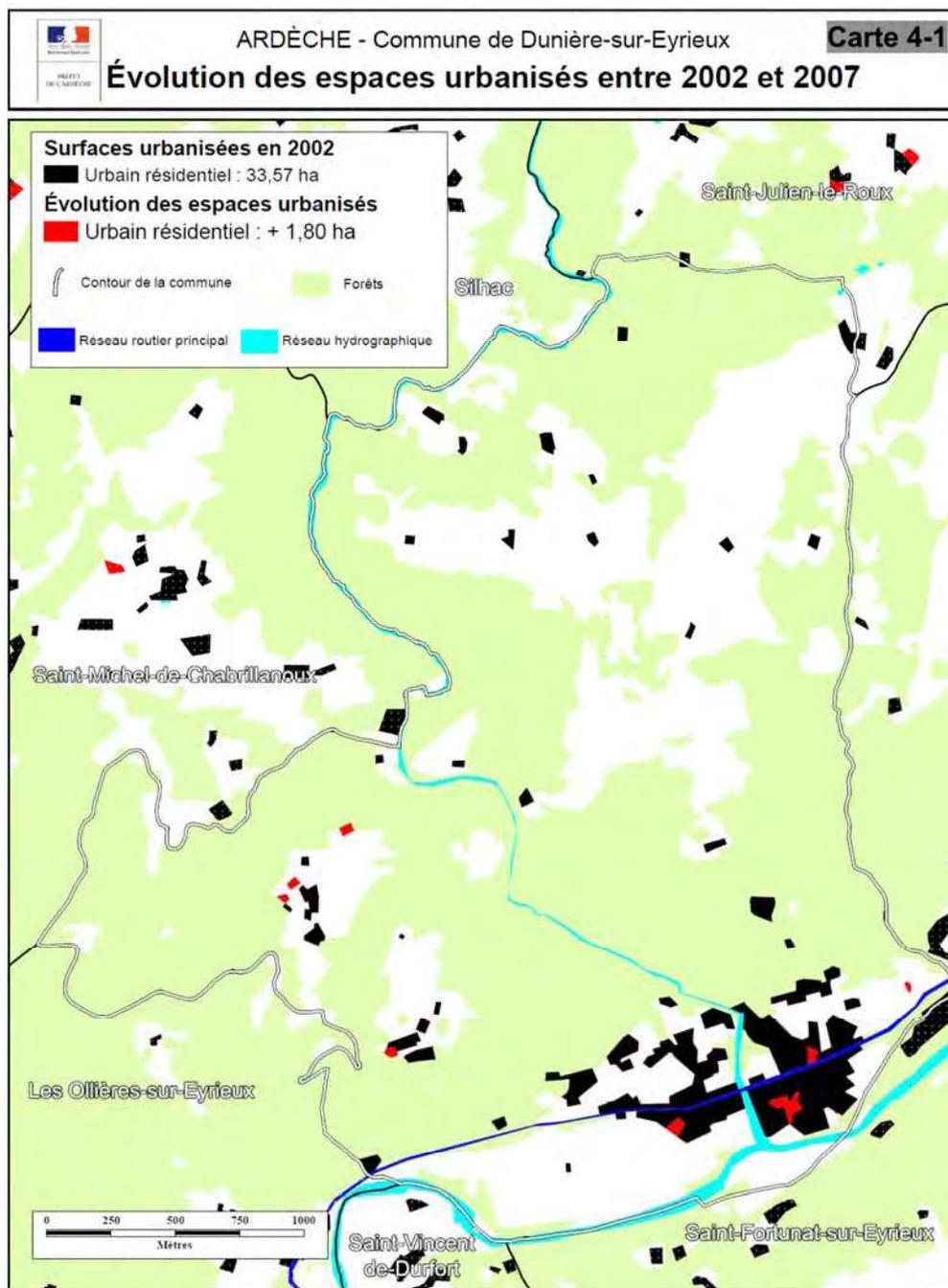
© IGN ED TOPO® Année 2014
Protocole MINISTÈRES - IGN du 24 octobre 2011
Réalisation : DDT 07/SUT / CT

Version du 24/02/2015

Évolution de l'espace urbain résidentiel 2002 - 2007 (carte 4-1)

C'est sur cette période que l'évolution de l'espace urbain a été la plus marquée, avec 1,8 hectare supplémentaire (+4,9%).

Entre 2002 et 2007, 15 nouveaux logements, tous individuels, ont été construits sur la commune, traduisant une forte consommation d'espace avec une densité moyenne de 8,33 logements par hectare.



Source : DDT de l'Ardèche - OccSol Géosat 2002-2007 et DDT07 2011

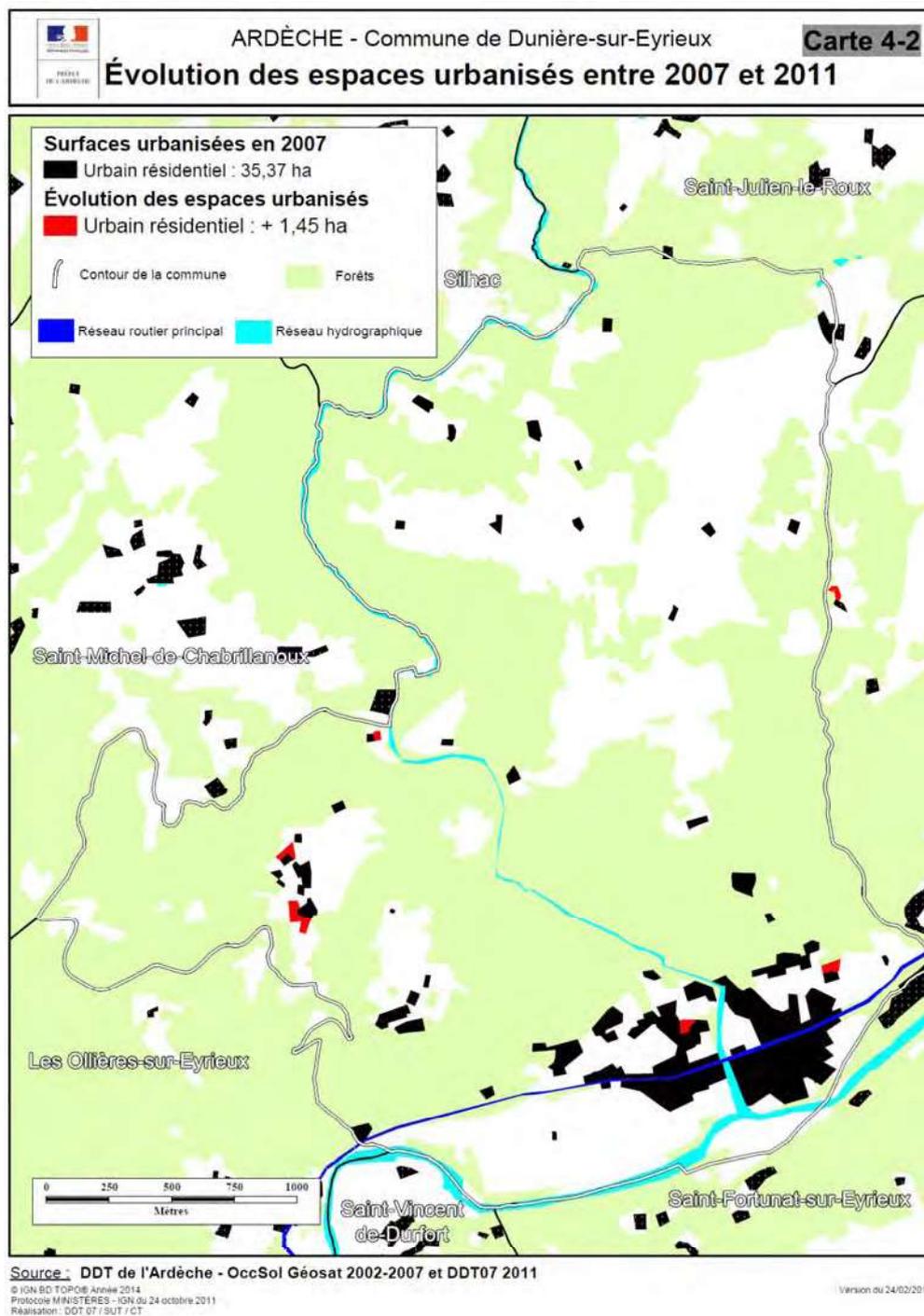
© IGN BD TOPO® Année 2014
Protocole MINISTÈRES - IGN du 24 octobre 2011
Réalisation : DDT 07 / SUT / CT

Version du 24/02/2015

Evolution de l'espace urbain résidentiel 2007-2011 (carte 4-2)

Sur cette période, le développement de l'urbanisation liée à l'habitat est resté plus concentré sur le bâti existant avec 1,45 hectare supplémentaire (3,9%).

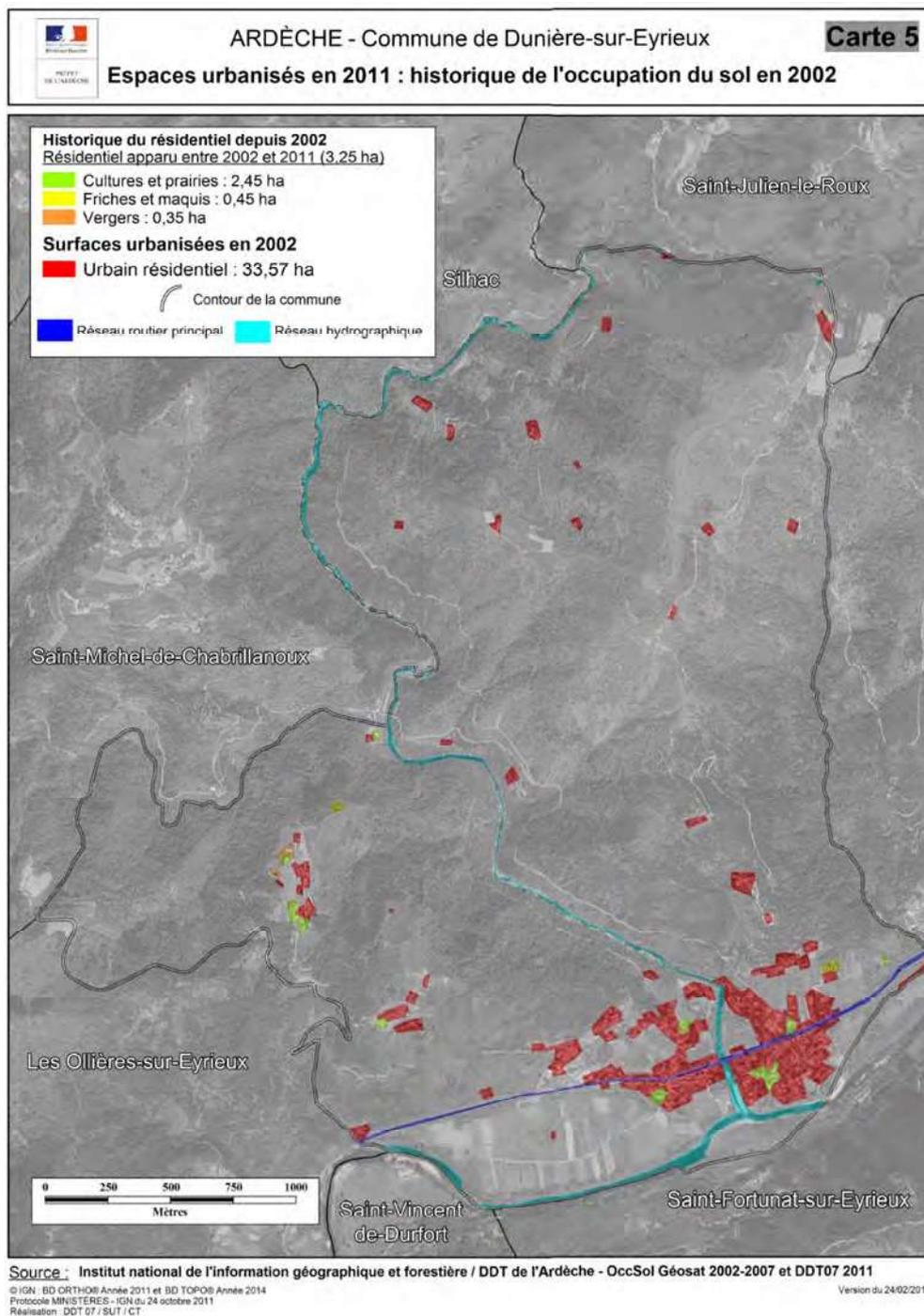
Toutefois, avec 4 logements bâtis entre 2008 et 2011, la consommation d'espace a été très importante, avec une densité bâtie de moins de 3 logements par hectare.



III.2.1 Historique de l'occupation du sol des espaces urbanisés en 2011

(carte 5)

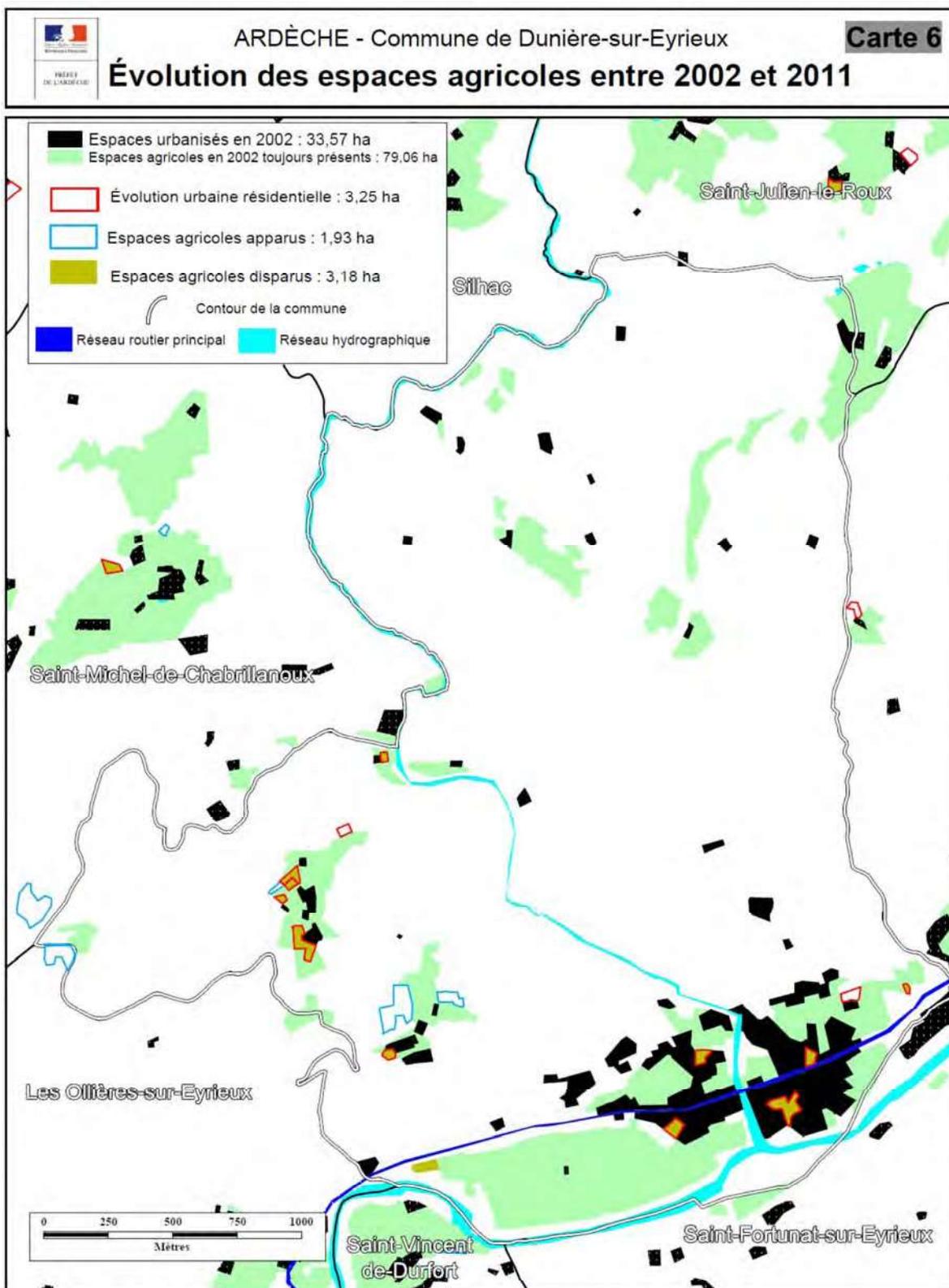
La quasi-totalité de l'espace urbain apparu à partir de 2002 s'est construit sur des terres agricoles : cultures, prairies et vergers pour un total de 2,9 ha sur 3,25 ha de surface consommée.



III.2.1 Evolution des espaces agricoles de 2002 à 2011

(carte 6)

En valeur brute, les espaces agricoles ont connu une faible perte sur la commune, passant de 82,24 ha à 81 ha entre 2002 et 2011. Toutefois une simple analyse de ces chiffres montre que les friches ont progressé d'environ 13,5 ha au détriment des vergers en baisse d'environ 14,4 ha.



III.3 BILAN DE L'URBANISATION

III.3.1 Bilan des espaces urbanisés pour l'habitat:

Depuis sa mise en place en 2001, le bilan des espaces urbanisés (en hectare) et constructions réalisées dans le cadre du POS s'établit comme suit :

Au village : 4,2 ha consommés pour 24 logements, soit une densité de 5,7 logements par hectare.

Au hameau de Monteil : aucun terrain consommé.

Aux hameaux de Bellevue et des Plaines: 1,02 ha consommés pour 5 logements, soit une densité de 5 logements par hectare.

III.3.2 Consommation d'espaces naturels et agricoles

Parmi les 5 ha de terrains consommés, il s'agissait principalement de friches agricoles. Les autres espaces consommés concernent des espaces naturels composés principalement de landes.

III.3.3 Le Foncier disponible en zone constructible

Au village :

- 3,5 ha disponibles en zone U dont 2 grands tenements (0,85 ha à l'ouest de la Dunière et 1,46 ha à l'est)
- 4 zones d'urbanisation futures (6,4 ha disponibles) :
 - à l'ouest de la Dunière – au nord de la RD : NAb : 1,8 ha et NAa : 1,57 ha ;
 - à l'ouest de la Dunière – au sud du village : NA : 1,1 ha ;
 - à l'est de la Dunière – au nord de la RD 221 : NA : 0,85 ha.

Au hameau de Monteil : 0,6 ha disponibles en zone NB

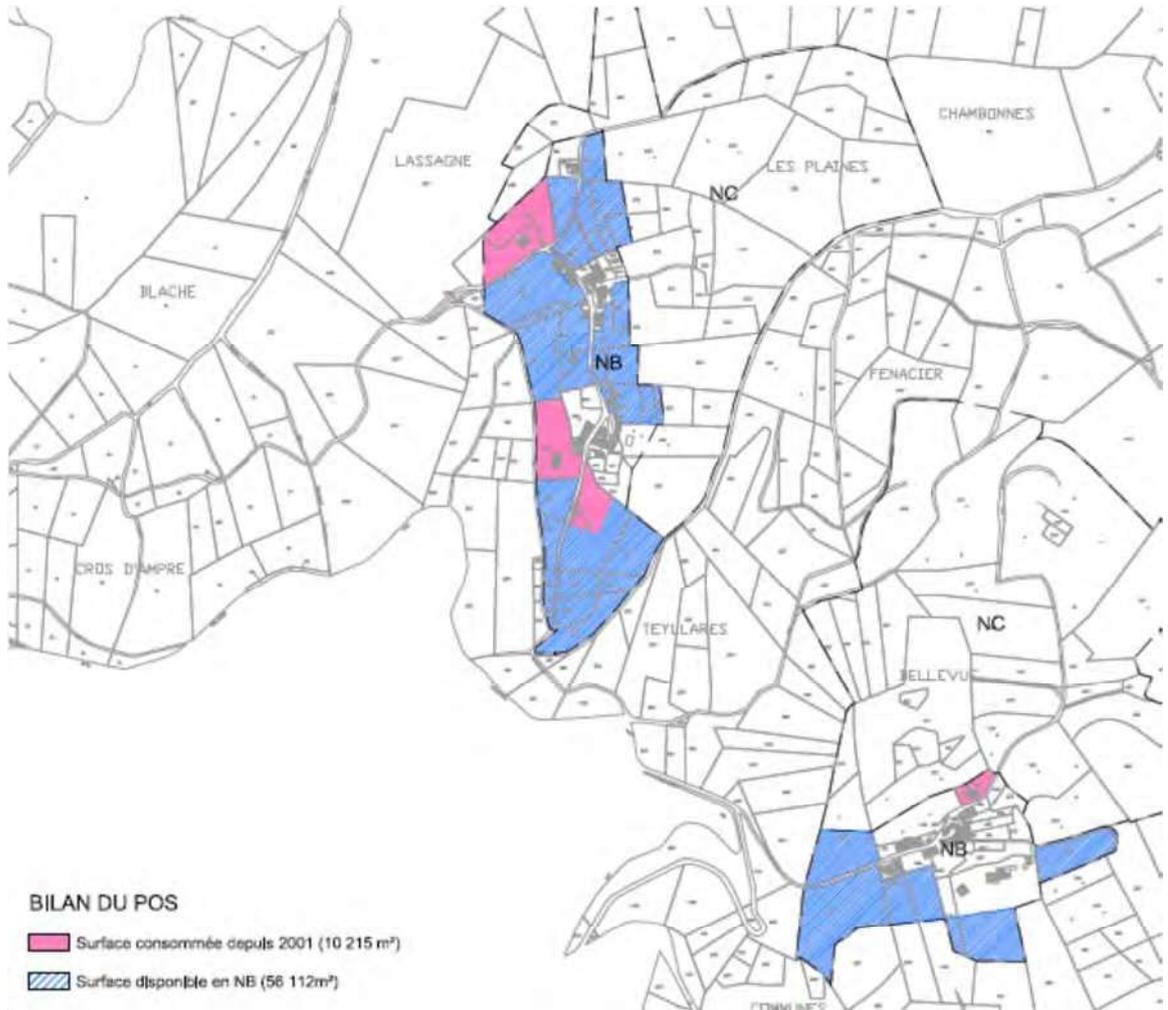
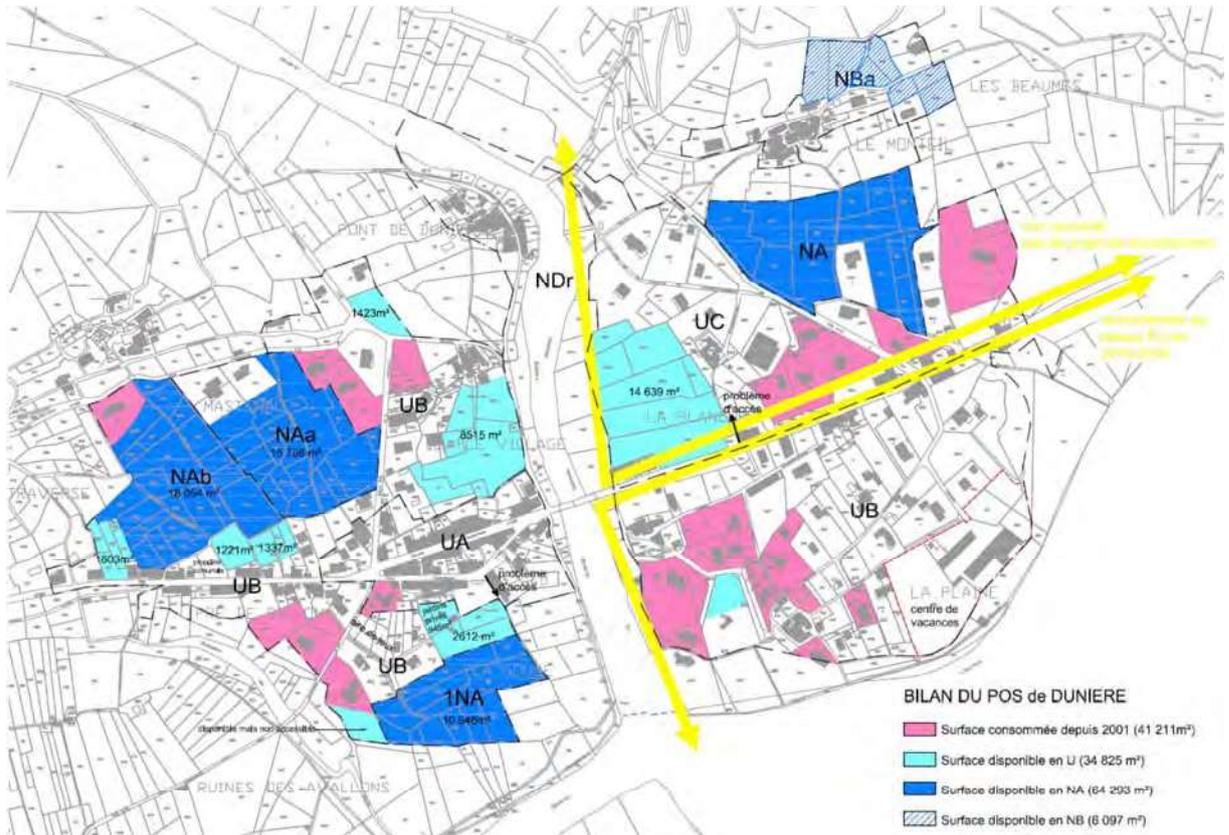
Aux hameaux de Bellevue et des Plaines: 5,6 ha disponibles en zone NB

Au total, le POS dispose donc d'un potentiel théorique de 15,5 ha de terrain réservés pour l'urbanisation.

Depuis la mise en œuvre du POS en 2001, ce sont 5,2 ha de terrain qui ont été utilisés pour l'urbanisation soit 3700 m² par an en moyenne.

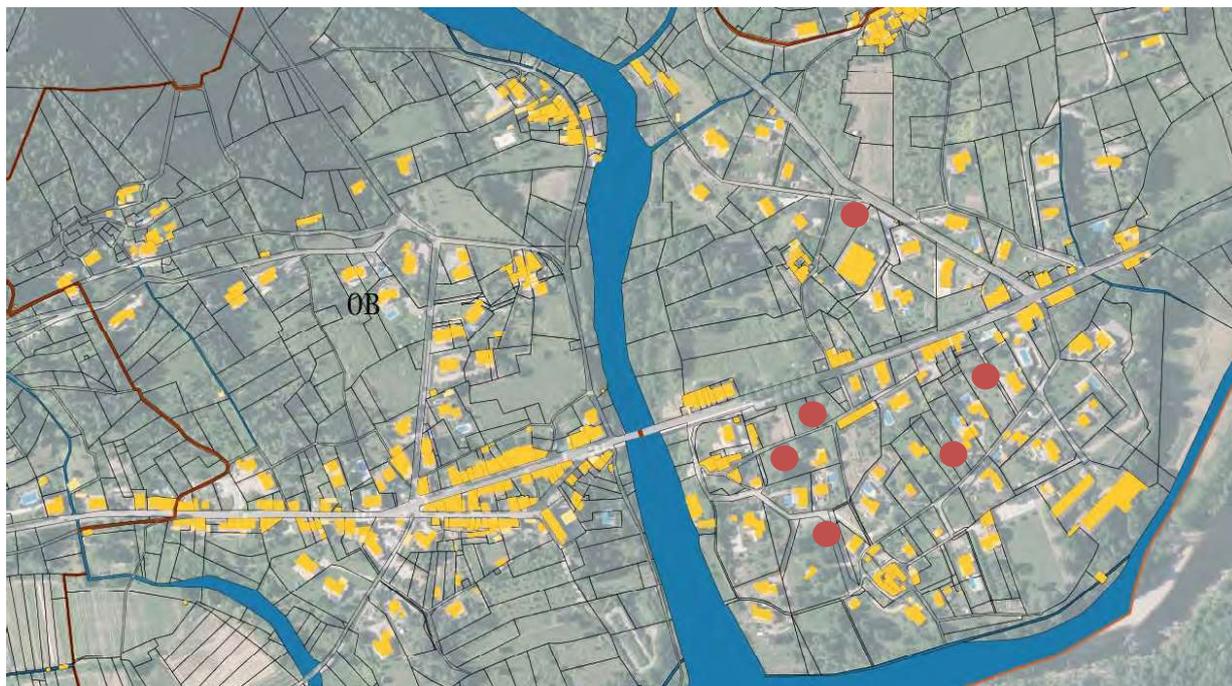
Si le même rythme d'urbanisation était maintenu ainsi que les mêmes typologies d'habitat, les 15,5 ha de terrains délimités en vue de la construction dans le POS seraient suffisants pour les 40 prochaines années !

Le POS étant devenu caduque, le RNU s'applique sur la commune.



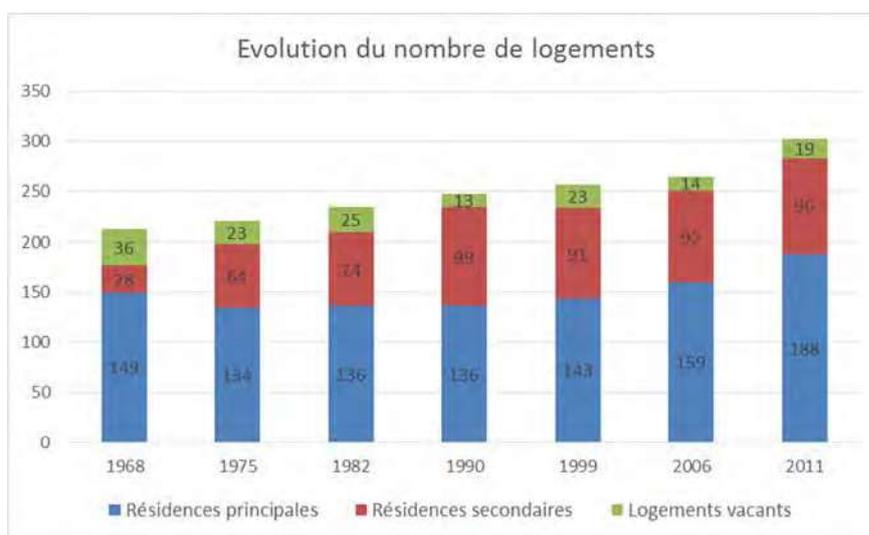
III.3.4 Les capacités de densification et de mutation

Les potentialités de densifications sont localisées à la Plaine : ●



III.4 CARACTERISTIQUES DU PARC IMMOBILIER

III.4.1 Evolution des logements



DUNIÈRE-SUR-EYRIEUX	1982-1990	1990-1999	1999-2006	2006-2011
Résidences principales	+ 0 %	+ 5 %	+11 %	+ 18 %
Population	- 7 %	+ 8 %	+ 15 %	+ 13 %

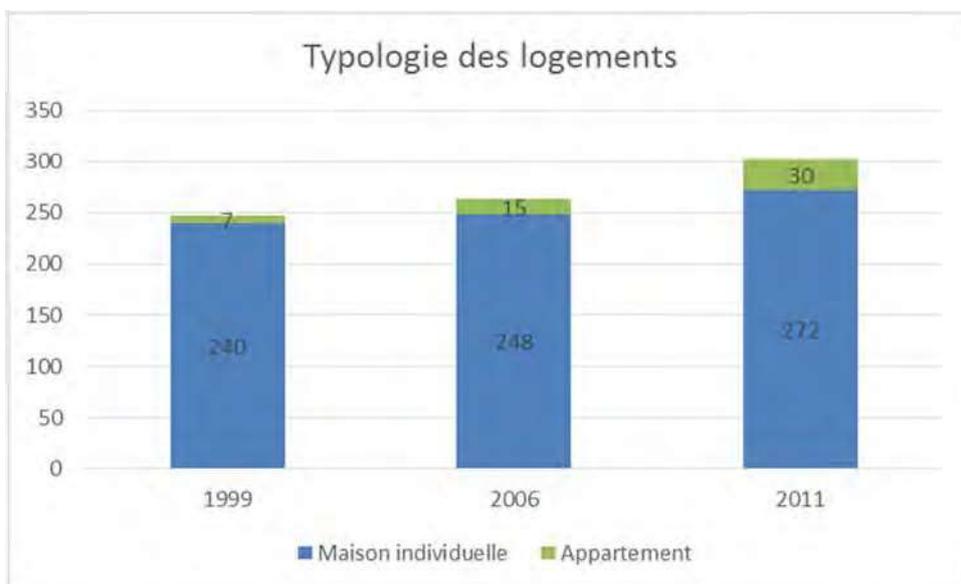
Un nombre important de résidence secondaire : 96 en 2011 soit 32% du parc.

Depuis 2006, le parc de logements augmente plus vite que la population.

Le nombre de logements vacants est stable. En 2011, l'INSEE en recense 19 soit 6 % du parc.

III.4.2 Typologie des logements

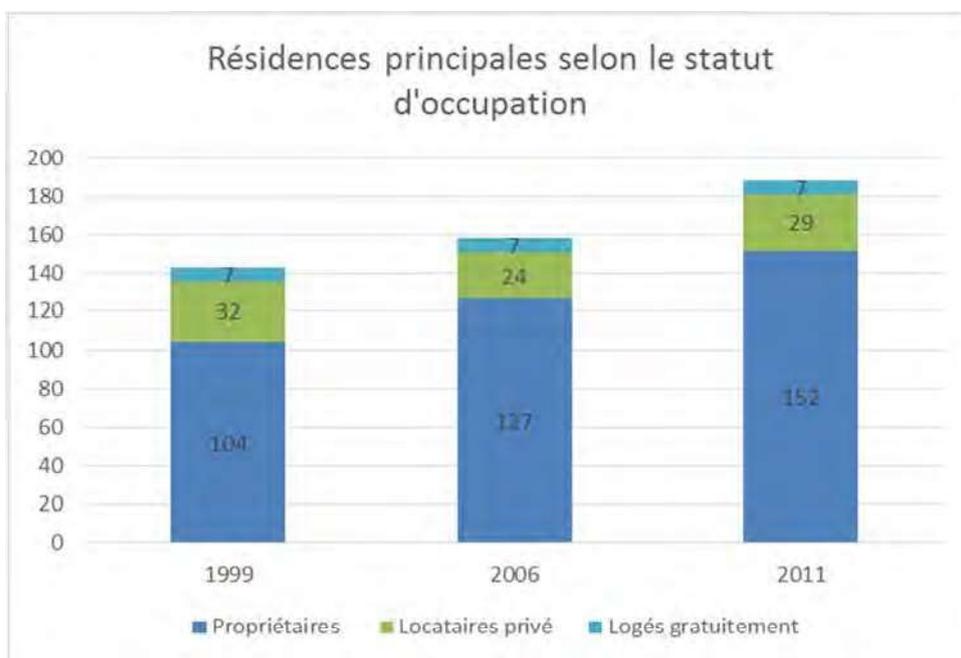
■ Logements individuels et collectifs



La maison individuelle reste dominante avec 90% du parc en 2011. Mais le nombre de logements en appartement a fortement progressé entre 1999 et 2011 : leur nombre est ainsi passé de 7 à 30.

A l'échelle du canton, la part des logements collectifs est de 37 % du parc en 2011.

■ Statut d'occupation des logements



Entre 1999 et 2011, le nombre des logements locatifs est stable, il représente 15% des résidences principales en 2011.

Au niveau de l'ensemble du canton, la part des logements locatifs est de 37% du parc en 2011. La commune est propriétaire de 4 logements locatifs.

III.4.3 Logement Social

Aucun logement HLM.

III.4.4 Logements spécifiques

▪ Les personnes âgées :

Il n'y a pas de structure spécifique pour l'accueil des personnes âgées à Dunière malgré le besoin.

Les personnes les plus dépendantes peuvent être accueillies dans les structures existantes les plus proches à Ollières sur Eyrieux et St Sauveur de Montagut. Un projet d'EHPAD est en cours sur la commune.

▪ Aire d'accueil des gens du voyage

La commune n'est pas concernée par une obligation de création d'aire d'accueil.

▪ Logements anciens

OPAH - Opération programmée d'amélioration de l'habitat : aucune n'est actuellement en cours.

III.4.5 Rythme de la construction

▪ Habitat :



Selon les données communales, 18 logements ont été commencés entre 2004 et 2014: soit une moyenne de **1,8 logement par an, concernant uniquement des maisons individuelles.**

III.5 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Le PLH étant en cours d'élaboration à l'échelle de la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche : aucun projet n'a fait l'objet d'un vote en conseil communautaire.

SYNTHESE - HABITAT

- > **Consommation d'espace** depuis la mise en place du POS en 2001 : 5,5 ha pour 30 logements.
- > **Potentiel disponible du POS** de plus de 15ha, POS devenu caduque : application du RNU
- > Une offre composée de **maisons individuelles** pour 90% du parc
- > 15% de logements **locatifs**
- > Aucun logement conventionné
- > **4 logements communaux**
- > 19 logements **vacants**
- > Rythme de construction de logements : **1,8 logements / an en moyenne** (avec des variations entre 0 et 4 selon les années)
- > Aucun logement adapté aux personnes âgées mais un projet en cours d'étude.
- > PLH : en cours d'élaboration

IV SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

IV.1 SERVICES PUBLICS ET COLLECTIFS

- **Petite enfance** : Aucune structure.
- **Équipements scolaires** :
 - La commune est en regroupement pédagogique avec la commune de Saint Fortunat (nombre d'élèves total à la rentrée 2014-2015 : 80)

La commune accueille les classes primaires ; la commune de Saint Fortunat les maternelles. **Les deux structures ne disposent pas de capacité d'évolution de ces équipements.**

La cantine est située sur la commune de Saint Fortunat (navette bus pour les enfants de Dunière)

- Pour le secondaire, les élèves dépendent :
 - du collège de Saint Sauveur de Montagut
 - des lycées publics de Privas, du Cheylard,

- **Services publics divers** :

Mairie, agence postale.

IV.2 ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

La commune dispose de :

- une salle polyvalente de 100 m²,
- un site d'escalade,
- un espace jeux d'enfants,
- un sentier de découverte le long de la Dunière.

ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOISIRS

- Salle des fêtes
- Bibliothèque à Saint Fortunat

IV.3 ESPACES PUBLICS

Le centre bourg propose des stationnements devant la salle des fêtes et devant l'école (une trentaine de places).

Le manque de place dans le centre ancien est problématique.

IV.4 VIE ASSOCIATIVE

Le tissu associatif comprend 5 d'associations couvrant des domaines variés : associations sportives, de loisirs, culturelles et diverses.

IV.5 TOURISME

Le centre de vacances, propriété de la ville de Waskehal depuis 1989, était une friche industrielle d'un ancien moulinage.

La DOLCE VIA, voie verte de la vallée de l'Eyrieux, traverse la commune

IV.6 GESTION DES DECHETS

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche met à disposition des habitants du territoire des bacs à ordures ménagères, dont la collecte est assurée une fois par semaine.

Les ordures ménagères sont ensuite traitées et valorisées au centre de valorisation du SYTRAD à Étoile sur Rhône (26) ou enfouies à Chatuzange le Goubet (26).

▪ Tri sélectif et déchetteries

2 points d'apports volontaires sont mis à disposition sur la commune .

Ces points d'apport permettent de collecter les emballages légers, le verres, les papiers et journaux.

Plusieurs déchèterie à l'échelle de l'agglomération : La Voulte, St Sauveur de Montagut.

IV.7 LES RESEAUX

IV.7.1 Adduction d'eau potable

L'alimentation en eau potable de la commune de DUNIÈRE-SUR-EYRIEUX est gérée par la commune en régie directe.

La commune est alimentée en eau potable à partir de trois réseaux distincts:

- le Puits des Avalions desservant le bourg,
- la source Bonneton qui dessert le hameau des Riailles, la ferme du Theil, Cabanes et la Peyratte ;

ces réseaux sont gérés en régie municipale.

Le réseau du syndicat de Vernoux alimentant les hameaux des Plaines, de Bellevue et des Sauzes est affermé à un concessionnaire privé.

L'architecture du réseau principal desservant les hameaux de la vallée est alimentée par le puits des Avalions. Ce dernier est constitué d'une station de pompage dans la nappe phréatique qui refoule dans un réservoir de 250 m³ situé au-dessus du hameau de la Traverse. A partir du réservoir le réseau des canalisations principales alimente les hameaux de Mastenac, Lafaurie, le Pont de Dunière, le village et son extension récente. Il se poursuit rive gauche de la Dunière sur le hameau du Monteil d'une part et sur les quartiers de la Planche, du Petit Dunière et de la Plaine d'autre part. Sur ces canalisations, se branchent des émissaires suivant le maillage des voies communales principales. Il n'existe pas de bouclage du réseau.

Il existe sur la commune des captages d'eau potable suivants :

- **Captage bénéficiant de périmètres de protection sans DUP :**

Les Avallons : Il a fait l'objet d'un rapport hydrogéologique du 13/06/1957, établi par la faculté des sciences de Lyon, laboratoire de géologie, fixant des périmètres et des prescriptions de protection.

- **Captage bénéficiant de périmètres de protection avec DUP :**

Bonneton : Il a fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 3 mai 2001

Des travaux de substitution de la ressource de Dunière-Sur-Eyrieux vont être réalisés à très court terme, compte tenu du péril pour le puits des Avalons. La solution retenue, d'interconnexion avec l'UDI des Ollières-Sur-Eyrieux, présente les avantages :

- d'assurer la sécurisation de l'intégralité de l'UDI de Dunière-Sur-Eyrieux.
- de ne pas réaliser une contrainte vis-à-vis des aménagements qui pourront être proposés dans le cadre du futur schéma directeur AEP de la Vallée de l'Eyrieux.
- d'être en cohérence avec les dispositions prévues dans le cadre du Schéma Directeur AEP de l'Ardèche.

L'analyse de besoins a été effectuée sur la base de l'étude Idées Eaux pour la mise en conformité du puits des Avalons ainsi que des mesures sur le réseau de distribution effectuées en août 2020, tout en prenant en compte la construction du futur EPHAD.

L'interconnexion entrainera inévitablement une augmentation des prélèvements sur la ressource des Ollières-Sur-Eyrieux. La CAPCA considère que l'augmentation des prélèvements est validée par l'ARS/DDT étant donné que l'état a participé au financement de l'opération dans le cadre de la DETR.

IV.7.2 Assainissement

La compétence assainissement a été transférée à la Communauté d'agglomération depuis le 1/01/2015.

▪ Assainissement collectif

La station d'épuration a une capacité de 600 équivalents habitants (EH). Actuellement 196 EH sont raccordés.

Le réseau dessert le village, le quartier de Mastenac. En 2015 des travaux d'extension du réseau au quartier de la Plaine a permis le raccordement d'environ 83 EH (43 logements et 40 pour le centre de vacances). Soit au total 279 EH.

Selon les analyses de la SATESE, en date du 27-08-2014, le rejet est limpide et de bonne qualité et répond largement aux exigences épuratoires appliquées à cet ouvrage.

▪ Assainissement non collectif

La compétence assainissement autonome relève de la communauté d'agglomération qui gère le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

IV.8 RESEAU DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Il est basé sur le réseau d'adduction d'eau potable.

Environ 10 bornes implantées sur la commune.

- 2 au village : 1 PI <30m³/h et 1 BI <30m³/h
- 1 à La Planche : PI <30m³/h
- 2 à Bichon : PI <30m³/h
- 1 à Monteil: PI <30m³/h
- 1 aux Plaines : BI <30m³/h
- 1 à Bellevue : PI <30m³/h.
- 1 à Masternac : PI <30m³/h
- 1 au Pont : PI <30m³/h.

La commune a conventionné avec un prestataire pour le changement des points incendie défectueux. Deux points incendie ont été changés en 2021, deux autres seront changés, au plus tard début 2022. Les devis sont engagés selon une convention bi-annuelle.

IV.9 RESEAU NUMERIQUE

La fibre traverse la commune mais ne dessert pas encore les foyers.

SYNTHESE - EQUIPEMENTS

- Equipements publics : pas de besoin spécifique
- Eau potable : maillage prévu avec le réseau de la commune des Ollières
- Assainissement : La station de 2002 dispose d'une capacité de 600 équivalents habitants (EH). Actuellement environ 280 EH sont raccordés.
- Déchet : gestion à l'échelle de la Communauté d'agglomération
- Défense incendie : présence de borne incendie au village < 30m³/h

V TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

▪ Réseau routier

- **La RD 120, classée dans le Réseau Ossature du schéma directeur routier départemental.**

La commune de Dunière est traversée d'Ouest en Est, suivant la rive gauche de la vallée de l'Eyrieux, par la route départementale n° 120 qui depuis le Cheylard, rejoint la vallée du Rhône à la hauteur de La Voulte. Cette pénétrante est du département de l'Ardèche supporte un trafic important de part le pôle du Cheylard mais aussi par sa fonction de desserte de la vallée de l'Eyrieux et de l'arrière pays touristique (les Boutières, les Sucs avec le Mont Gerbier de Jonc et le Mont Mézenc).

- **Les RD 231 et 233 classées dans le Réseau Local du schéma directeur routier départemental.**

A la hauteur du village de Dunière, la route départementale n°231 par un tracé sinueux longeant les gorges, en rive gauche de la Dunière, permet l'accès au plateau de Vernoux et à son bourg. Le carrefour des deux routes départementales a favorisé de manière embryonnaire, la continuité de l'urbanisation du village le long de la route départementale n° 120.

- **Les voiries communales :**

Les voies communales de 3 à 4 mètres de larges en moyenne, ou d'anciens chemins d'exploitation, irriguent les hameaux de la commune à partir de branchements sur les routes départementales et se terminent par des voies non revêtues ou des culs de sac.

Trois tronçons de voies communales apparaissent stratégiques :

- *depuis le bourg de Dunière jusqu'au hameau des Plaines sur le plateau, assurant la desserte des hameaux de Mastenac, La Traverse et Bellevue (voie communale n° 6 de Vernoux à la R.D. 120),*
- *depuis la RD n° 231 jusqu'au hameau du Monteil,*
- *depuis le carrefour des routes départementales vers le Petit Dunière et les terrasses alluviales du confluent, rive gauche de la Dunière, où un habitat se développe.*

La longueur totale de la voirie communale représente environ 9900 m.

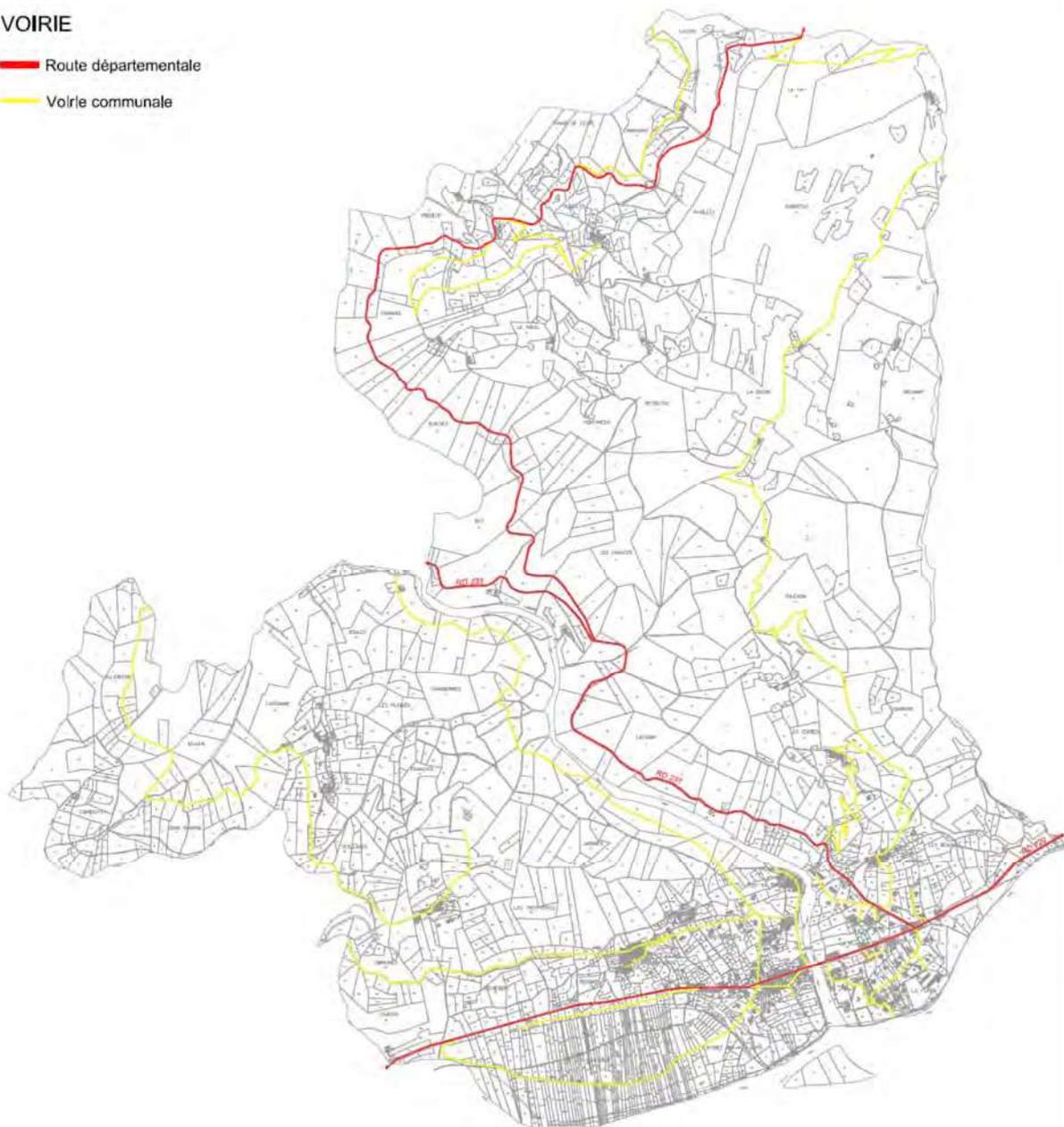
On constate sur certains quartiers (notamment La Plaine) des voies sans issues. Le maillage n'étant pas réalisable pour faciliter les circulations, la réalisation d'une placette de retournement pourrait être la solution.

Les carrefours sur la RD 120 sont parfois à sécuriser.

La voie communale menant au centre de vacances peut être problématique pour les cars.

VOIRIE

-  Route départementale
-  Voirie communale



▪ Transports en commun

La commune est desservie par :

- *les cars de l'Eyrieux effectuant 2 arrêts à Dunière (Centre et Bichon) :*
 - ligne 100 : entre le Cheylard et Privas (vers 7 h – 12h - 18h :)
 - ligne 12 : entre le Cheylard et Valence (7 h – 9h- 12h – 18h).

▪ Circulations douces

Des aménagements le long de la RD 120 ont été réalisés. Des améliorations sont à prévoir.

▪ Stationnement

Le manque de stationnement dans le centre historique est problématique.

SYNTHESE – TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

- Axe structurant : la RD 120
- Des RD qui desservent le nord de la commune (RD 231 et 233)
- Transports en commun : les cars de l'Eyrieux effectuant 2 arrêts à Dunière (Centre et Bichon), ligne 100 : entre le Cheylard et Privas (vers 7 h – 12h - 18h :) et ligne 12 : entre le Cheylard et Valence (7 h – 9h- 12h – 18h)
- Circulations douces : aménagements récents – poursuivre ces aménagements dans les futures opérations.
- Stationnement : manque de place dans le centre ancien